

*Bienvenue sur le plan stratégique 2014 du BEP.*

Comment naviguer ?

L'accès aux projets stratégiques de chaque service du BEP se fait grâce au menu horizontal supérieur (Développement Economique, Développement Territorial, Environnement, Crématorium, Namur Expo, Services d'appui, Axud).

Ensuite, pour chaque service, les projets sont détaillés via le menu de gauche.

Vous pouvez télécharger une version PDF de ce plan stratégique, soit dans son entièreté, soit les pages qui concernent un service en particulier, ou enfin juste la page sur laquelle vous vous trouvez.

En outre, un moteur de recherche est à votre disposition et vous permet d'effectuer une recherche sur un mot-clé, soit dans la partie dans laquelle vous vous trouvez, soit dans l'entièreté du plan stratégique.

Dispositions décrétales

*19 Juillet 2006 - Décret modifiant le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et le Livre Ier de la troisième partie de ce même Code.  
Art.L1523-I3 §4.*

... «L'assemblée générale de fin d'année suivant l'année des élections communales et l'assemblée générale de fin d'année suivant la moitié du terme de la législature communale ont nécessairement à leur ordre du jour l'approbation d'un plan stratégique pour trois ans, identifiant chaque secteur d'activité et incluant notamment un rapport permettant de faire le lien entre les comptes approuvés des trois exercices précédents et les perspectives d'évolution et de réalisation pour les trois années suivantes, ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activité.

Le projet de plan est établi par le conseil d'administration, présenté et débattu dans les conseils des communes et provinces associées et arrêté par l'assemblée générale.

Il contient des indicateurs de performance et des objectifs qualitatifs et quantitatifs permettant un contrôle interne dont les résultats sont synthétisés dans un tableau de bord.

Ce plan est soumis à une évaluation annuelle lors de cette seconde assemblée générale. »

*Titre III du même Décret. Principes de bonne gouvernance.  
Art.L1532-I §2.*

« A la demande du conseil communal, provincial ou de l'action sociale, de la commune, de la province ou du CPAS associé, un représentant de l'Intercommunale désigné par le conseil d'administration est chargé de présenter aux conseillers les comptes, le plan stratégique ou ses évaluations, ou tout point particulier dont le conseil concerné jugerait utile de débattre. »

## L'organisation des intercommunales

L'organisation est construite de la manière suivante: le BEP est la structure d'animation, de gestion et de coordination de trois Intercommunales thématiques, l'une en matière de développement économique, BEP Expansion Économique ; la deuxième en matière de gestion intégrée des déchets, BEP Environnement ; et enfin la troisième, concernée par la création et la gestion d'un crématorium à Ciney, BEP Crématorium.

Depuis le 1er janvier 2009, le BEP a repris la gestion journalière d'IDEFIN, l'Intercommunale de financement liée au service énergétique. Les statuts d'IDEFIN ont été adaptés en ce sens pour que le BEP poursuive cette mission à l'avenir.



- Assurer la **coordination générale** des sociétés intercommunales sectorielles, en étroite collaboration avec leurs organes de gestion, **préparer les décisions** à prendre et **procéder ou faire procéder à l'exécution de celles-ci**.
- Procéder à la réalisation de toutes études, démarches, travaux et tâches de gestion et d'exécution **au travers de ses différents départements** :
  - **le développement économique,**
  - **le développement territorial,**
  - **l'environnement.**



- Prendre en charge et mener à terme **toutes initiatives de nature à favoriser le développement économique et social**, en coopération avec les communes concernées et la Province de Namur.
- **Aménager et gérer des équipements infrastructurels** tels que parcs d'activité économique, bâtiments-relais et incubateurs, parcs scientifique, et thématiques, infrastructures touristiques,... en appui de la politique menée par les instances provinciales, régionales et européennes, et en coordination avec les communes membres.



- Prendre en charge et mener à terme **toutes initiatives de nature à favoriser la sauvegarde, la gestion et le développement de l'environnement et de la salubrité publique** en coopération avec les communes concernées et la Province de Namur.
- **Effectuer la collecte et le traitement des déchets** en appui de la politique menée par la Wallonie et en coordination avec les communes membres.
- Assurer des **missions d'éducation et de prévention, gérer des services de collectes classiques et de collectes sélectives**, ainsi que des **infrastructures de traitement**.



- Dans l'intérêt de la population et dans le respect des dispositions légales et réglementaires relatives aux funérailles et sépultures, **assurer la construction, l'organisation et la gestion d'un centre funéraire public** comprenant notamment un crématorium, un columbarium, ainsi que des pelouses de dispersion des centres et des parcelles d'inhumation des urnes.



- L'Intercommunale de financement IDEFIN a pour but de **gérer les participations financières des 39 communes qui y sont affiliées** (36 namuroises et 3 hennuyères) dans les réseaux de distribution

## BEP Plan Stratégique

d'électricité et de gaz. Plus globalement, elle a en gestion les ressources financières des communes dans le secteur de l'énergie.

▪ Le BEP assure la gestion journalière d'IDEFIN depuis le 1er janvier 2009.

## L'accessibilité à l'information

Pour tout citoyen

Les Décrets régionaux organisent la Publicité de l'Administration, dans un souci de transparence et d'accessibilité à l'information, et ceci pour tout citoyen.

L'Intercommunale a le DEVOIR d'assurer une information claire et objective tant sur ses décisions que sur son fonctionnement. Des outils ont été mis en place à cette fin.

Cette publicité est de deux ordres, d'une part, ACTIVE à savoir que l'Intercommunale doit d'initiative mettre les informations utiles à la disposition du public et, d'autre part, PASSIVE en ce sens que toute personne a le droit de recevoir sur demande écrite les informations souhaitées par elle.

En pratique, cela se traduit :

En matière de **publicité active**,

- Des responsabilités en matière d'information ont été confiées au Secrétariat général pour les demandes personnalisées ou présentant un caractère spécifique ;
- Un responsable « communication » directement relié à la Direction générale assure la préparation et la diffusion de multiples supports à destination du grand public ou de cibles plus identifiées, sous diverses formes (sites internet, publications, news, mailings, ...) ;
- Des publications spécialisées par métiers sont produites en relation directe avec les Départements traitants ;
- Tout courrier porte les références des personnes directement responsables du dossier traité, du Directeur et de l'agent en charge de cette matière.

En matière de **publicité passive**, toute demande de renseignement écrite est traitée avec diligence dans les meilleurs délais, consignée, ainsi que la réponse, dans un registre tenu à jour au Secrétariat général conformément au Décret.

Une procédure de réponse et de recours éventuels est d'ailleurs fixée par Décret. De même, des limitations sont prévues à ce droit général d'information lorsque sont concernées des atteintes à la vie privée, des données d'entreprise confidentielles, des demandes abusives ou répétées.

Pour les conseillers provinciaux et communaux

Outre l'accessibilité générale à l'information au titre de simple citoyen, les associés des Intercommunales, communaux, provinciaux ou privés, disposent également d'une accessibilité organisée à l'information, ouverte à tous les conseillers communaux et provinciaux, et fixée par Décret.

Elle s'exerce principalement à deux niveaux principalement :

- Les conseillers peuvent consulter les budgets, les comptes et les délibérations des organes de gestion de nos Intercommunales, sur simple demande. Afin de leur réserver notre meilleur accueil, il leur est recommandé de prendre rendez-vous préalablement ;
- Les conseillers peuvent visiter tous nos sites d'exploitation et nos bâtiments, sur simple demande. Afin de leur réserver notre meilleur accueil et de veiller scrupuleusement au respect des prescriptions de sécurité, il leur est recommandé de prendre rendez-vous préalablement.

En outre, en vertu du Décret sur les Intercommunales (19 juillet 2006 Art. L1532-1 §1er), à son installation, l'administrateur ou le membre du comité de gestion de l'association s'engage par écrit à développer et à mettre à jour ses compétences professionnelles dans les domaines d'activités de l'Intercommunale notamment en suivant les séances de formation et d'information dispensées par l'Intercommunale lors de son entrée en fonction et chaque fois que l'actualité liée à un secteur d'activité l'exige.

Par tradition, le BEP assure régulièrement des formations spécifiques destinées aux conseillers et à ses administrateurs, à l'occasion des renouvellements des conseils communaux et provinciaux suite aux élections, ainsi qu'en cours de législature, ou lors de remplacements de conseillers ou administrateurs.

La Direction du BEP rencontre également régulièrement les Collèges communaux qui en expriment le souhait afin de faire le point sur les dossiers en cours et les perspectives de collaboration.

De même, des relations étroites sont maintenues avec les Directeurs généraux des communes, soit via leur Fédération provinciale, soit en direct ; des formations sont également organisées à leur intention.

A signaler également, que dans un souci de renforcer la communication et l'information, le BEP rencontre dès leur installation le Conseil provincial et tous les Collèges communaux, ainsi qu'à mi-mandature.

En bref, le BEP considère comme première priorité le contact de proximité avec tous les

responsables provinciaux et communaux et de ses associés afin de répondre à toutes leurs demandes d'information.

## La vision du développement territorial

Situé au croisement de deux euro-corridors, le territoire namurois occupe une position stratégique sur l'axe Bruxelles-Luxembourg, un axe en pleine croissance et porteur pour le développement socio-économique.

Le territoire namurois se caractérise également par son cadre de vie préservé et sa ruralité, organisée autour de quelques pôles urbains de taille moyenne.

Dans ce contexte, le BEP se fixe pour objectif de veiller au **développement économique durable** du territoire namurois. A ce titre, il s'inscrit dans une stratégie visant cet objectif. Cette stratégie de développement doit s'appuyer sur une vision, précise et forte, de ce qu'est le territoire namurois, de ses caractéristiques propres, de son potentiel d'évolution et de rayonnement. Cette vision assure la colonne vertébrale de la stratégie développée.

Certes, la démarche stratégique doit renforcer les priorités définies par l'Europe et la Wallonie, mais elle doit affirmer le territoire namurois avec son caractère propre et ses composantes essentielles, en le singularisant des autres régions, en valorisant son identité et ses savoir-faire.

Cette philosophie du développement du territoire namurois se traduit en quelques mots :

Le BEP vise à inscrire son territoire dans une dynamique de **développement durable**, génératrice d'**activités** et d'**emplois**, respectueuse de la **dimension humaine** et dont les lignes de force sont :

- la valorisation des **ressources endogènes**,
- la recherche de **complémentarité** avec d'autres espaces territoriaux,
- l'amélioration du **cadre de vie**, en prenant en compte les enjeux en matière de mobilité,
- l'intégration des **enjeux numériques**,
- l'intégration des **enjeux énergétiques**,
- l'intégration des **enjeux démographiques et leurs répercussions en termes de cohésion sociale**.

## Les objectifs stratégiques pour le territoire

Le BEP a défini la vision défendue pour le territoire namurois. Celle-ci permet d'élaborer une stratégie, qui s'appuie sur un certain nombre d'objectifs à atteindre.

Le BEP entend :

- 1. Assurer l'attractivité du territoire namurois**, en s'appuyant sur sa position **au croisement de deux euro corridors**, le rayonnement de la **Capitale wallonne** et notre **cadre de vie de qualité**.
- 2. Inscire Namur dans un euro corridor reliant deux capitales européennes, Bruxelles et Luxembourg.**
- 3. Renforcer la cohésion de notre territoire en rassemblant ses différentes composantes.**
4. Affirmer les atouts namurois afin de contribuer au **développement wallon durable**.
5. Etablir des **partenariats avec les espaces territoriaux limitrophes et européens** visant à mettre en œuvre une politique de développement durable partagée par la Wallonie et les collectivités locales.

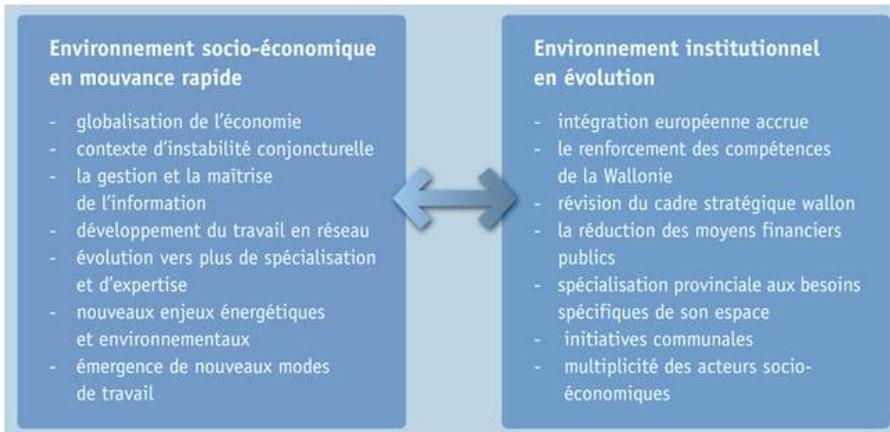
### La vision de l'institution

Au-delà de la stratégie souhaitée et mise en œuvre pour le territoire namurois, le BEP est également une institution à part entière, avec une stratégie propre. Comme pour le territoire, cette stratégie doit s'appuyer sur une vision affirmée de ce qu'elle veut être.

En tant qu'agence de développement économique en territoire namurois, le BEP entend être un modèle d'**entreprise publique** proactive, partenaire des collectivités régionale et locales qui, par un management innovant et l'engagement de ses collaborateurs et de ses instances, vise la **bonne gouvernance** et l'**animation territoriale**.

## Les objectifs stratégiques pour l'institution

Le cadre contextuel

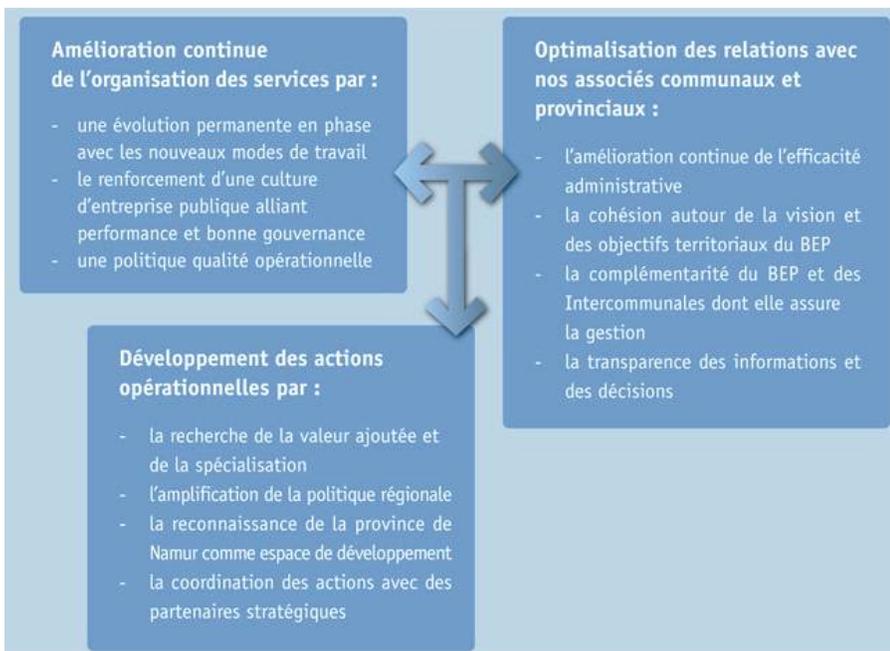


### Ce cadre de référence contribue au positionnement de la stratégie et à la définition des objectifs généraux du BEP.

La stratégie ne peut être atteinte qu'en travaillant sur trois composantes : l'**opérationnel** (les actions à mener), l'**organisationnel** (l'organisation et la performance des services) et le **structurel** (l'efficacité des structures de décision).

3 postulats

Elle repose également sur les postulats suivants :



Les objectifs stratégiques du BEP se déclinent en 5 axes prioritaires qui constituent le fondement de la dynamique de projets et positionnent le BEP en qualité d'opérateur de référence dans les métiers où il agit:

- 1. s'affirmer comme centre d'expertise pluridisciplinaire**, dont la priorité est donnée

à l'**efficacité dans l'action** ;

**2. coordonner et fédérer** les acteurs et les partenaires concernés sur les projets ou intérêts majeurs qui concourent au développement durable de notre province et s'inscrivent dans cette stratégie ;

**3. mobiliser toutes les forces vives et développer un réseau efficace de promotion et de défense des intérêts namurois aux plus hauts niveaux** ;

**4. renforcer la qualité, et l'éventail des services**, en veillant à anticiper, comprendre et répondre aux besoins évolutifs de nos publics cibles et en adéquation avec les valeurs de bonne gouvernance ;

**5. consolider sa position d'organisme de référence** à l'égard de ses associés, clients et partenaires en vue de promouvoir une stratégie de développement territorial durable qui s'intègre dans les politiques régionales et européennes en les complétant ou les renforçant.

## Les valeurs du BEP

Elles constituent **le socle de référence sur lequel se fonde la dynamique de l'entreprise**, dans son fonctionnement journalier. Elles guident l'action et balisent les comportements au sens large du terme, à savoir les relations interpersonnelles internes et externes mais également l'évolution des acquis et des connaissances techniques et empiriques.

Elles doivent être **partagées** par l'ensemble des collaborateurs du BEP et s'exprimer dans chaque action et relation menée au nom de l'institution.

Elles définissent une **culture d'entreprise** à laquelle les collaborateurs doivent se référer et s'identifier.

Sans être trop nombreuses, elles doivent être suffisamment précisées et reconnues par tous pour être porteuses de progrès tant individuel que collectif et renforcer la cohérence de l'institution.

### **\*la proximité:**

Servir est synonyme de disponibilité, d'accessibilité et d'ouverture : être à l'écoute est une aptitude essentielle pour un travail de terrain efficace et répondant aux attentes de chaque interlocuteur.

### **\*le partenariat :**

L'ouverture et le partage des compétences, la recherche active des meilleures collaborations au service des projets, l'écoute et le respect des partenaires dans le souci du bien collectif constituent les règles indispensables à la conduite des objectifs et à l'intégration optimale du développement régional dans un cadre européen voire mondial.

### **\*l'équité :**

L'objectivité et l'impartialité sont indispensables à la conduite des opérations sur le long terme et la garantie d'un service public respectueux de chacun, tant de l'autorité dont l'institution tire sa légitimité que du citoyen, entreprise ou particulier, qui est le bénéficiaire final des actions.

Enfin, le BEP s'est doté d'une nouvelle valeur, qui intègre l'initiative et le professionnalisme, autrefois retenus parmi les valeurs de référence du BEP. Il s'agit de

### **\*l'engagement :**

L'objectif de qualité des services proposés requiert que les collaborateurs se sentent impliqués dans leur mission, s'identifient à la culture, soient des ambassadeurs de l'organisation, se réalisent dans leurs activités professionnelles, se montrent enthousiastes et passionnés, apportent une valeur ajoutée aux services offerts. Bref, qu'ils garantissent le succès du BEP à long terme.

Ces différentes notions sont essentielles dans une organisation comme le BEP et c'est la raison pour laquelle l'engagement est désormais repris parmi nos valeurs.

## Les objectifs de bonne gouvernance

Dans l'optique d'assurer l'amélioration continue de nos objectifs en matière de bonne gouvernance, le BEP entend :

- stimuler le **développement des compétences** pour une culture d'entreprise participative et collaborative ;
- assurer une **rigueur financière** en développant la gestion prévisionnelle et en systématisant le contrôle de gestion interne ;
- supporter les stratégies opérationnelles en développant des **applications informatiques adaptées** ;
- diffuser une **image cohérente** du BEP en proposant des outils communicationnels adaptés aux stratégies opérationnelles ;
- garantir une **transparence optimale** dans nos relations avec nos administrateurs et nos associés.

### AXUD

Après les élections régionales de juin 2009, la plate-forme des forces vives namuroises a engagé, au cours de 4ème trimestre, une série de rencontres avec les nouveaux parlementaires élus mais aussi les Ministres et présidents d'assemblées aux différents niveaux de pouvoir. Ces rencontres ont pour but de les informer et de les associer activement aux projets majeurs du BEP pour la région namuroise dans ses domaines d'activité.

En 2010, la structuration a été formalisée avec la mise sur pied d'un Comité de concertation paritaire (16 représentants des formations politiques; 16 représentants des Forces vives). Le Comité de concertation se réunit au moins quatre fois par an, et chaque fois qu'un dossier le nécessite. Il a pour objectif de définir des points de vue partagés sur les grands dossiers et enjeux qui ont un impact sur le namurois.

En 2014, **le Comité de concertation** poursuivra son travail, avec quatre réunions annuelles.

Comme les années antérieures, des groupes de travail restreints pourront être mis sur pied, en vue de formaliser des notes de travail sur des dossiers importants pour le namurois.

Seront programmées également des réunions d'échange d'information avec les parlementaires et membres du Collège provincial, en fonction de questions d'actualité.

Enfin, à la suite des ateliers participatifs organisés dans le courant de l'automne 2013, une série de nouvelles priorités thématiques seront soumises au Comité de concertation Axud, afin de nourrir sa réflexion pour 2014 et les années ultérieures.

## Crématorium

---

### Les constats

---

- L'axe lotharingien (Bruxelles, Brabant wallon, Namur, Luxembourg) était dépourvu de crématorium jusqu'il y a quelques années, alors même que la pratique de la crémation est en croissance constante.
- Au milieu des années 2000, plusieurs communes ont demandé au BEP d'étudier la possibilité d'installer un crématorium sur le territoire namurois. Dans la foulée, l'Intercommunale BEP Crématorium a été créée en 2007; un site a été choisi à Ciney et le terrain a été acquis pour la construction du crématorium.
- L'Intercommunale a fait le choix d'une gestion via un concessionnaire. La société des Crématoriums de France a été choisie au terme d'une procédure ouverte.
- La première pierre du Crématorium et Parc Mémorial du Cœur de Wallonie a été posée le 16 juin 2011, la mise en service a commencé le 25 juillet 2012 et l'inauguration officielle a été organisée le 20 septembre 2012.

---

### Les indicateurs

---

- Le nombre de **communes affiliées** : 30 à 40
- Le nombre de **crémations** : 1600 par an

### Les objectifs

---

- **Rencontrer les besoins des familles en matière de crémation**, veillant à ce que l'exploitation du crématorium par le concessionnaire offre toutes les qualités optimales d'accessibilité, de fonctionnement et de services répondant au mieux à l'ensemble des réglementations et normes en vigueur et aux attentes de la population et des Communes.
- **Desservir l'ensemble de l'axe central wallon**, et les régions limitrophes, en étroite concertation tant avec les autorités de tutelle qu'avec les communes et en bonne relation avec les milieux professionnels concernés. A cet égard, les communes des provinces de Namur et Luxembourg ont été approchées pour adhérer à l'Intercommunale. Cet élargissement a été acté lors de l'Assemblée générale de juin 2013.
- **Veiller à une bonne intégration du crématorium** dans son environnement proche, en s'assurant du respect des conditions fixées dans le permis unique, en liaison avec la Commune et la Wallonie, et en informant régulièrement le Comité d'accompagnement.

### Le projet du crématorium

*Le Crématorium a été développé pour être un outil de proximité, au service des communes de l'axe Namur-Arlon, afin d'offrir aux familles un service de qualité irréprochable, à distance raisonnable.*

Dans cet esprit, le projet a été étudié de manière à **être totalement respectueux des normes environnementales wallonnes** en cours d'adoption. Les locaux ont été conçus de manière à permettre le meilleur accueil des familles et le déroulement des cérémonies dans un cadre digne et de qualité.

L'année 2011 a été celle du début de la construction de l'infrastructure, après que le permis unique ait été délivré en recours.

L'année 2012 a permis de finaliser la construction de l'infrastructure et d'assurer sa mise en service.

L'année 2013 a vu **le premier exercice complet d'exploitation**. Une attention particulière a donc été portée à ce que le fonctionnement du crématorium et sa gestion par le concessionnaire soient conformes aux législations et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux exigences du permis unique.

Enfin, l'année 2013 a aussi été celle de **l'élargissement**, avec l'intégration des communes ayant marqué leur volonté de rejoindre l'Intercommunale.

En 2014, le concessionnaire poursuivra l'amélioration de l'infrastructure, avec les investissements prévus dans le jardin mémorial. L'Intercommunale veillera à ses missions générales de surveillance du concessionnaire et sera attentive en particulier au respect des normes environnementales.

Toutes les informations pratiques sur le Crématorium et Parc Mémorial du Cœur de Wallonie sont disponibles sur le site internet [www.crematoriums.be](http://www.crematoriums.be).

## BEP Développement Economique

### Les constats

- Les entreprises évoluent dans un écosystème et un marché en constante mutation, les amenant à toujours mettre en perspective le développement de leurs activités avec les évolutions de leur environnement. **Il est indispensable pour elles d'être en capacité d'adaptation continue** pour renforcer leur viabilité à court et moyen terme. Si le véritable enjeu des entreprises se situe à ce niveau, **le BEP doit leur proposer des dispositifs innovants d'aide visant à les accompagner dans l'évolution de leur modèle économique et de leurs pratiques de management.**
- Le paysage économique du territoire provincial est multiple de par les caractéristiques des différentes zones qui le composent (industrielles, rurales, urbaines) mais également de par les différentes filières d'activités qui s'y sont développées. **Les actions d'accompagnement du BEP, qu'elles soient collectives ou individuelles doivent intégrer les particularités des entreprises liées à leur positionnement géographique et à leur filière d'activité.**  
Il est essentiel de lier étroitement la dynamique de développement territorial au tissu entrepreneurial.
- L'offre de services en matière d'animation et d'accompagnement économique s'est fortement étendue et diversifiée ces dernières années au niveau wallon. **Le BEP souhaite renforcer ses partenariats** avec les universités et les organismes locaux et régionaux qui développent une expertise pointue afin de proposer une offre intégrée et coordonnée de services aux entreprises namuroises, tout en garantissant un service de proximité.

### Les indicateurs

- Nombre de **créateurs accompagnés** : 15
- Nombre de **créations d'entreprises effectives** : 5
- Nombre d'**entreprises existantes accompagnées** : 110
  - Agroalimentaire : 20
  - Santé : 5
  - TIC : 25
  - Environnement : 5
  - Eco construction : 15
  - Economie touristique : 15
  - Industries culturelles et créatives : 5
  - Process industriel : 20
- Nombre de **manifestations organisées en faveur des entreprises** : 52
- Nombre de **participants** : 1000

### Les objectifs

- **Favoriser une démarche de cocréation de l'offre de services** avec les entreprises cibles afin de s'inscrire au mieux dans l'évolution de leurs besoins.
- **Spécialiser les actions collectives et le conseil individualisé** en faveur des entreprises actives dans les filières liées à l'agroalimentaire, la santé, les T.I.C., l'environnement, l'éco-construction, les process industriels, l'économie touristique, les industries culturelles et créatives.
- **Proposer des services d'encadrement innovants de forte proximité** et coordonnés avec les autres structures d'accompagnement à 125 entreprises par an qui s'inscrivent dans un processus d'évolution stratégique dans les filières énumérées ci-avant.
- **Positionner la Province de Namur en tant que territoire de référence en matière de business model et de management innovants.**
- **Favoriser le développement de nouvelles offres d'espaces de travail** intégrant les technologies de l'information et de la communication et répondant aux nouvelles aspirations des entrepreneurs ainsi qu'aux spécificités du territoire.
- **Attirer d'avantage d'investisseurs extérieurs à la province** dont les projets s'inscrivent dans la vision de développement du territoire namurois.

- Nombre d'**entreprises implantées dans nos parcs d'activité économique** : 35 (en plus)
- Nombre de **dossiers d'implantation à l'instruction** : 30
- Nombre d'**emplois à l'hectare vendu** : 16
- Taux d'**occupation des bâtiments relais** : 90 %
- Nombre d'**entreprises extérieures à la province attirées dans nos parcs d'activité économique** : 5

## Les filières accompagnées

### Agroalimentaire

Deux axes de développement apparaissent clairement.

L'un concerne le développement des **activités en circuit court** : le producteur s'adresse à un marché proche et développe pour ce faire des canaux de distribution spécifiques. Les circuits alimentaires de proximité ont le vent en poupe. L'enjeu pour les agriculteurs est de répondre à ces attentes en mettant en place des systèmes viables économiquement et vivables sur le long terme. Soucieux de contribuer à la mise en place d'un cadre économique favorable à l'épanouissement de production et consommation alimentaires de proximité et durables, le BEP inscrit le développement des circuits courts dans sa stratégie.

L'autre axe de développement concerne les entreprises de la filière agro-alimentaire qui se distinguent par **des produits ou des services de niches innovants**, par une approche marketing spécifique, ou par la mise en place de nouveaux circuits de distribution. Elles disposent d'un potentiel de développement qui doit être valorisé sur de nouveaux marchés.

### TIC

Les **TIC** comprennent toutes les activités qui permettent de produire, traiter et transformer l'information et la communication, en utilisant un procédé électronique. En conséquence, le secteur TIC rassemble les entreprises qui contribuent à produire et/ou distribuer ces technologies, ainsi que celles qui proposent des services facilitant leur mise en œuvre par les citoyens ou les organisations.

Le secteur a des contours mouvants :

- \*les services basés sur les TIC évoluent chaque jour,
- \*les TIC interagissent avec tous les métiers.

En province de Namur le secteur TIC est un secteur dynamique qui bénéficie de la proximité de l'Institut d'Informatique de l'Université de Namur, pionnier en Wallonie dans ce domaine, ainsi que du cluster **TIC Infopôle**. Il importe de soutenir sa compétitivité sur la scène nationale et internationale.

Une liaison avec les autres filières d'activités est évidente car l'approche des TIC doit également se faire de manière transversale, tous secteurs confondus.

Les actions du BEP s'inscriront dans le Master Plan TIC adopté par le Gouvernement Wallon.

En 2014, le BEP aura une attention particulière à l'égard des entreprises proposant des projets en lien avec **la thématique des villes intelligentes et des villes numériques**.

### Eco - construction

Le secteur de la construction représente **une composante importante et essentielle du tissu économique de la Province de Namur**. L'enjeu pour

### Santé

L'ensemble du secteur de la santé est aujourd'hui en profonde mutation. L'Europe est effectivement confrontée à de nouveaux défis liés aux évolutions démographiques, sociologiques ou encore technologiques. Cette évolution crée de facto de **nouvelles opportunités de marché pour nos entreprises** dans des domaines aussi divers que variés, tels que l'alimentation (aliments, ...), les soins (tourisme médical, textiles intelligents, télémédecine, hygiène, ...), le service à la personne (sécurité, capteurs de chutes, télésurveillance, ...) ou encore, la mise au point de nouvelles techniques ou technologies (e-wealth, culture in vitro, pro-biotiques, bio marqueurs, méthodes de diagnostics, ...). Le développement du parc Crealys® permet d'attirer bon nombre d'entreprises de ce secteur.

Ainsi les actions menées viseront les entreprises actives dans ces secteurs.

### Environnement

Cette filière s'appuie sur les perspectives de développement de **nouvelles opportunités de marchés** qui émergent dans des domaines tels que:

- \*le traitement des eaux et des sols,
- \*la protection de l'environnement,
- \*la gestion de déchets et recyclage,
- \*les matériaux biosourcés,
- \*les énergies renouvelables.

Pourront être concernés par les actions menées : des bureaux d'étude, de production de services ou de biens,... ou dans les domaines cités ci-avant.

Au delà des entreprises accompagnées dans cette filière, la thématique de l'environnement est transversale. Elle est abordée dans l'accompagnement des entreprises, tous secteurs confondus.

### Economie touristique

Face à la croissance du tourisme international et aux changements importants dans les attentes des clientèles cibles, les entreprises de la filière de

les entreprises est de faire évoluer leur offre, de s'adapter pour répondre aux besoins des consommateurs qui tiennent de plus en plus compte des critères écologiques et souhaitent intégrer un logique de développement durable dans leurs projets de construction.

L'éco-construction prend aujourd'hui une place de plus en plus prépondérante dans l'ensemble de la filière construction et les perspectives de débouchés pour les entreprises qui s'inscriront résolument dans cette dynamique et s'orienteront vers de nouveaux marchés sont importantes. Le BEP souhaite accompagner les entreprises de la filière dans cette démarche.

Les activités soutenues se situeront à différents niveaux tels que la construction en bois, les activités liées à la production de matières premières (ex: l'utilisation de matériaux recyclés comme moyen d'isolation), les activités liées à la conception et la fabrication de nouveaux produits ainsi que les services liés à l'amélioration des consommations énergétiques.

Parallèlement, de plus en plus d'entreprises souhaitent diversifier leurs activités en se lançant dans la production, la transformation et la commercialisation en circuits courts. Le BEP en collaboration avec le [cluster Eco-construction](#) souhaite accompagner les entreprises dans la structuration, la coordination et la mise en place de ce modèle.

---

### Industries culturelles et créatives

---

La filière des industries culturelles et créatives se compose d'entreprises hautement innovantes, dotées d'un grand potentiel économique. Elle englobe une large variété d'activités créatives qui comprennent notamment l'architecture, le design, l'audiovisuel (comme le cinéma, la télévision, les jeux vidéo et le multimédia), le patrimoine culturel, les festivals, la musique, les arts du spectacle, les arts visuels.

En plus d'être des moteurs essentiels de la diversité culturelle, ces industries constituent **l'un des secteurs économiques les plus dynamiques d'Europe**.

Le BEP souhaite soutenir le développement de ces industries pour lesquelles les enjeux sont multiples :

- \*professionnaliser la filière, accompagner les porteurs de projets au passage du statut de créateur à celui d'entrepreneur;
- \*renforcer les capacités de recherche et de développement des industries culturelles et créatives ;
- \*faciliter l'accès au financement ;
- \*assurer un tremplin vers une présence internationale plus forte.

Le BEP travaille principalement avec les entreprises actives dans le design au sens large (design de produit, de communication, de services etc), dans les arts visuels et dans les projets en lien avec le numérique.

Le BEP soutient les entreprises à fort potentiel et souhaite développer l'économie créative sur son territoire. Une attention particulière va à la mise en place d'une dynamique de collaboration, d'échange et

**l'économie touristique se doivent de faire évoluer leur offre en se calquant sur les nouveaux comportements des consommateurs** (recherche d'une expérience personnalisée de qualité, retour vers la nature ou l'authenticité, course au meilleur prix,...). Nous vivons dans une société de connexion. L'impact du numérique doit également être pris en compte dans l'évolution de l'offre.

Les entreprises de cette filière doivent donc innover et professionnaliser la gestion, la communication et la commercialisation de leur offre.

Les actions menées par le BEP viseront à répondre à ces nouveaux défis avec les différentes composantes des entreprises de la filière dont le maillage se révèle encore plus indispensable que dans toute autre filière.

---

### Process industriel

---

La filière "Process industriel" est une filière créée par le BEP en 2013. Elle englobe **un nombre important de PME présentes sur le territoire**, et notamment au sein des parcs d'activité économique. Elles sont actives dans la fabrication, la transformation, la R&D et le service aux entreprises.

Cela concerne les fabrications en série, le développement des machines uniques ou encore des entreprises qui travaillent à façon (technique industrielle consistant à réaliser une prestation sur un produit d'une société pour le compte d'une autre), des bureaux d'études spécialisés en montage industriel ou en calcul de résistance, de stabilité, ...

On retrouve dans cette filière des entreprises actives dans les domaines suivants:

- \*métallurgie;
- \*fabrication en série ou à façon de pièces métalliques et constructions métalliques;
- \*production de produits industriels;
- \*fabrication de meubles, châssis, charpentes, ossatures;
- \*fabrication d'éléments en béton;
- \*mise au point de produits de cimenteries;
- \*montage électrique et domotique;
- \*fabrication d'armoires électriques, robotique;
- \*production de matières premières destinées à être mélangée à d'autres composants;
- \*fonderie;
- \*fabrication d'engins spécifiques;
- \*...

de partage.

## Les actions d'animation économique collectives

*En 2014, la cellule animation économique va d'une part poursuivre et amplifier le travail entamé en 2013 via le Business Model Canvas et le Management Innovant. D'autre part, l'accent sera mis sur la préparation de la prochaine programmation des fonds structurels 2014-2020.*

*L'animation économique a pour mission d'informer et stimuler la compétitivité des créateurs et dirigeants d'entreprises en leur présentant les dernières avancées dans leur filière ou dans une thématique donnée. Elle leur permet également d'anticiper les tendances, les implémenter dans leur projet propre et ainsi rester compétitifs.*

*Une veille active quant aux évolutions des marchés, la participation à des évènements pointus et une écoute attentive des besoins des entrepreneurs nous ont conduit à mettre en œuvre les priorités qui suivent 2014.*

### Mettre en place des animations spécifiques aux filières

Au vu des enjeux et caractéristiques de chaque filière tels que décrits dans la rubrique "les filières accompagnées", les actions suivantes seront organisées en 2014 :

#### Filière agro-alimentaire

##### \*Internationalisation du secteur :

- \*Salon Tavola - Kortrijk

##### \*Recherche de nouveaux marchés proches :

- \*club d'entrepreneurs agro-alimentaire (cf. rubrique coaching)

#### Filière TIC

##### \*Compétitivité du secteur :

- \*Participation au [Mobile World Congress](#) - Barcelone
- \*Cycle d'ateliers en intelligence stratégique

#### Filière environnement

##### \*Nouvelles perspectives de développement du secteur :

- \*Organisation d'un cycle d'ateliers "Certification EMAS"
- \*Salon Récup'ère - Namur
- \*Midis du Développement Durable

#### Filière éco-construction

##### \*Evolution des produits/services :

- \*Visites d'expériences et de projets innovants dans le cadre du programme [Bâti D2](#) en France, Suisse, Autriche
- \*Séminaire "Les matériaux éco-innovants"
- \*Participation au salon [Batimoi](#) - Marche
- \*Participation au salon Bois & Habitat - Namur
- \*Participation au salon Energie & Habitat - Namur
- \*Présence au salon [REALTY](#) - Bruxelles
- \*Séminaire public-privé sur l'offre éco-construction wallonne pour les mandataires publics.

#### Filière économie touristique

##### \*Qualité de l'offre :

- \*Séminaire "Comment adapter mon offre pour les touristes des pays limitrophes?"

### Développer des Business Model Innovants

2013 avait vu la mise en œuvre d'actions d'animations collectives en lien étroit avec le business model canvas innovant (BMC). Cette approche verra son développement s'amplifier et se généraliser.

#### A destination des entrepreneurs en croissance :

Après avoir initié l'utilisation du BMC, certains pans nouveaux vont être abordés de manière à étendre l'approche de l'entreprise dans un 360° efficace. Le but est en effet de valider la solidité du projet de l'entrepreneur via cet outil qui permet, par une approche systémique de l'entreprise, de mesurer l'impact et les conditions de mise en œuvre d'un projet sur toutes les composantes du business model.

L'innovation tiendra une place prépondérante en 2014, notamment via les méthodes de management intégrant les dernières évolutions en gestion des richesses humaines, la rencontre des attentes des collaborateurs avec une productivité accrue au sein des entreprises namuroises.

En 2014, sont prévus :

- \*Un évènement de lancement d'un parcours orienté "Open Innovation"
- \*La déclinaison en ateliers par branche spécifique selon le fil rouge de l'innovation
  - \*Management Innovant
  - \*Relation Client
  - \*Environnement socio-économique
  - \*Innovation Produit
  - \*Gestion financière

#### A destination des Créateurs d'entreprise :

- \***BEProdigious** : Concours destiné à booster la créativité et l'esprit d'entreprendre de jeunes étudiants namurois du supérieur en lien avec le Salon de l'Innovation,
- \***NEC** - Namur Entrepreneurship Center : les candidats entrepreneurs bénéficieront d'un programme d'accompagnement collectif, favorisant une dynamique de cocréation de leur projet autour du BMC. Ils bénéficieront également d'un accompagnement individuel sur mesure, en matière d'intelligence stratégique et de construction de leur projet.
- \***Job Day** : organisation en plusieurs endroits de la Province de Namur de rencontres entre étudiants/chercheurs d'emploi et entrepreneurs.
- \*Par ailleurs, un partenariat avec l'Université de

\*Atelier "Tourisme participatif et créatif"

## \*Diversification de l'offre :

\*Organisation d'un parcours "Agents numériques du territoire"

Filière industries créatives et culturelles

## \*Evolution de produits et services :

\*Mise sur pied d'un Museomix en collaboration avec le monde muséal namurois

\*Organisation de différents ateliers, conférences et moments de networking dans le cadre du KIKK

\*Atelier sur le prototypage, les fab labs, l'impact du numérique sur les filières (en lien avec le TRAKK)

Filière process industriels

## \*Nouvelles perspectives de développement :

\*Organisation d'une action en collaboration avec Mecatec

Filière Santé

## \*Compétitivité du secteur :

\*Salon Santé - Namur

Namur et Gembloux Agro-Bio Tech va se développer afin que des modules de pratique de gestion entrepreneuriale soient dispensés par les conseillers du BEP, auprès d'étudiants ou doctorants. L'objectif étant d'aider les doctorants à vulgariser leur matière, à passer de la thèse à l'entreprise et de contribuer au développement de l'esprit d'entreprise.

---

S'ouvrir aux marchés internationaux

Les missions et actions à l'international se mènent au travers du réseau Enterprise Europe Network et en bonne intégration avec l'AWEX et les pôles et clusters.

L'objectif vise à capitaliser au fil du temps, sur les contacts avec certaines zones géographiques dans le but d'une part de renforcer les opportunités d'ouverture de ces marchés pour nos entreprises et d'autre part de favoriser les échanges durables et pointus d'expériences sur des matières d'intérêt pour le développement du territoire provincial. En 2014, la thématique liée à la smart city sera au centre des préoccupations.

Dans ce cadre, le BEP compte mener les actions suivantes:

\***Actions sur la zone des pays de l'ASEAN :** celles-ci s'appuieront sur le **Welcome Office ASEAN**, inauguré fin 2013 :

\*Organisation d'une mission d'entreprises en lien avec le Welcome Office et les contacts développés dans ce cadre

\*Séminaire en roadshow (promotion du Welcome Office) sur différents pays de la zone ASEAN.

\***Actions sur le Brésil et l'Amérique du sud :** suite à la mission organisée fin 2013 au Brésil, l'opportunité de poursuivre les contacts intensifs sur cette zone pour des entreprises namuroises sera évaluée. D'autres pays sud américains pourraient se révéler plus porteurs au vu des potentialités du tissu économique namurois, les contacts seront initiés en ce sens en 2014.

\***Canada :** une mission préparatoire de

---

Favoriser le networking entre entreprises

Le **networking** et la mise en réseau de manière plus globale constituent des éléments clés dans la vie des entreprises. Il peut revêtir deux formes : **aléatoire** lors de rencontres non programmées ou **organisé** lors de B2B.

La **mise en réseau de compétences** permet de mettre sur pied des partenariats, qu'ils soient commerciaux, techniques, temporaires ou sur le long terme. Ils boostent l'activité d'une entreprise.

A cette fin, diverses actions sont mises en œuvre avec les **Clubs d'entreprises** et les **ADL** notamment.

Parmi les futures actions, on peut noter:

- \*Participation au Salon [Entreprendre en Wallonie](#) et au Salon [Entreprendre à Bruxelles](#),
- \*Organisation des **Alfers**, les prix économiques de la Province de Namur,
- \*Participation au [Meet in Namur](#) et au **Made in Namur**,
- \*Evènement de lancement de différents nouveaux Clubs (Florefe, Mariembourg et Walcourt, Sambreville)
- \*Dîner tournant du GEG (Groupement des Entreprises de Gembloux) et de Promandenne,
- \*Actions Créavité avec le soutien du C2P (Club des 2 Provinces de Namur et du Luxembourg),
- \*Evènement **Idealys** (Club des entreprises de Crealys®), **CEFER** (Club des Entreprises de Fernelmont), **GREPAN** (Club des Entreprises de Naninne) et **GEROCH** (Club des Entreprises de Rochefort)

Par ailleurs, le BEP va poursuivre le travail de

prospection sera organisée pour identifier des marchés potentiels pour les entreprises notamment spécialisées dans le secteur des TIC, des industries culturelles et créatives et de l'écoconstruction. Cette mission aura également pour objet de renforcer les contacts avec les organismes privés et publics de référence en lien avec le développement de projets de smart city et de hub créatif.

- **Rhône-Alpes** : mission préparatoire de prospection en faveur des entreprises du secteur agroalimentaire et de partenariats avec des organismes de référence en lien avec les projets de smart city.

Par ailleurs, la promotion des entreprises namuroises à l'export se fera également via :

- **TAVOLA** - Salon de l'alimentation fine et des produits frais - Kortrijk
- **Mobile World Congress** - Salon des TIC - Barcelone
- **Bâti D<sup>2</sup>** - Visites, chantiers école, journées thématiques en France
- **la participation à une mission économique en Estonie**

Des **séminaires orientés "export"** seront déclinés en liaison avec les missions à l'exportation.

Le BEP poursuivra par ailleurs sa **politique néo-exportateurs** afin de les soutenir dans leurs efforts à l'internationalisation (helpdesk export et accompagnement spécifique).

Enfin, le BEP continuera à veiller au développement transfrontalier, en partenariat avec les Ardennes françaises mais aussi via les pays limitrophes.

---

### Favoriser le développement d'un Management Innovant

---

La nécessité pour une entreprise de s'adapter et d'évoluer de manière continue en fonction de son écosystème impacte les modes d'organisation. La mise en place d'un **leadership créatif** nécessite une bonne compréhension du capital humain de l'entreprise qu'elle soit publique ou privée.

Ces notions prennent une place de plus en plus importante dans les préoccupations du chef d'entreprise.

Fort de ce constat, dans la continuité des actions d'encadrement collectif ou individuel qu'il proposera en 2014, le BEP va s'associer avec l'Université de Namur pour la **création d'un centre de référence en management innovant**. Ce centre se veut un lieu de recherche, d'animation, d'échange et vise la mise en œuvre de projets en la matière accessibles à toute entreprise privée ou publique.

cocréation de ses nouveaux services entamé avec le "Mind Lab", groupe de réflexion et d'échanges avec des entrepreneurs de la province proactifs et innovants. L'un des buts poursuivis est de mieux sérier l'offre de services à mettre à la disposition des entrepreneurs namurois au vu des nouveaux enjeux qu'ils rencontrent.

---

### Nouveaux Espaces de Travail

---

Les mentalités, le profil des nouveaux entrepreneurs évoluent. Aussi, au travers du **NWOW (New World of Work)** faut-il trouver des réponses nouvelles parmi lesquelles :

- le **SWC** : le Smart Work Center à Crealys®, précédemment initié, verra sa promotion amplifiée, notamment via une insertion accrue au sein du réseau des SWC.
- le **Coworking** : le BEP veillera à l'élargissement de la communauté de coworkers et créateurs déjà conquis par le Coworking Namur. Les liens entre l'ASBL Coworking Namur et les exploitants de l'espace seront mis à profit afin d'amplifier le partage d'idées, la co-création et la mise sur pied d'évènements d'animation économique au sein de l'espace.
- le **TRAKK** : Dans le cadre des réflexions du Gouvernement wallon sur la création de hubs créatifs, un partenariat public-privé sera mis en place en 2014 (BEP, Université de Namur, Ville de Namur, Kikk Festival et entreprises issues des secteurs créatifs). Son objectif : créer un espace pluridisciplinaire, de R&D, de cocréation avec le consommateur, de prototypage rapide, d'incubation d'entreprises, d'animation, avec entre comme fil conducteur le développement de

smart cities.

## L'intelligence stratégique

*L'intelligence stratégique (IS) est une démarche managériale permettant d'anticiper les évolutions du marché et de rester compétitif en prenant les bonnes décisions.*

*Plutôt que de subir ces évolutions et ces conséquences, le BEP propose d'intensifier ses actions en intelligence stratégique et de poursuivre la mise en place de deux grands axes de travail complémentaires. Ceux-ci alimenteront à la fois l'accompagnement des conseillers d'entreprises (notamment dans l'analyse de l'écosystème des entreprises clientes) et les actions d'animation économique.*

### Développer un Centre de ressources IS à destination des entreprises

La méthodologie mise en œuvre lors de l'accompagnement des entreprises permet de travailler **interactivement sur le modèle économique des entrepreneurs** via le Business Model Canvas.

L'objectif de l'IS est de renforcer cet accompagnement en approfondissant la connaissance de l'environnement socio-économique de l'entreprise.

Complexification du paysage économique, incertitude (innovation technologique), événements qui ébranlent les marchés (crise économique, nouvelle proposition de valeur) : l'écoute active de l'environnement est, plus que jamais, indispensable. **Comprendre les changements à l'œuvre aidera les entreprises à mieux adapter leur modèle économique à des forces extérieures mouvantes.**

Dans cette perspective, tenir compte de son environnement socio-économique permet de concevoir ou d'adapter un modèle économique, en prenant en compte un certain nombre de facteurs (nouveaux besoins des consommateurs, nouvelles technologies, etc...) et de contraintes (évolution la législation, principaux concurrents, etc...). Cet environnement ne doit en aucun cas limiter la créativité, l'innovation ou encore préformater les modèles économiques des entreprises. Il doit, cependant, **influencer les choix de conception et aider les entrepreneurs à prendre les décisions plus informées.**

Concrètement, l'offre de services en matière d'intelligence stratégique se positionne de la manière suivante vis-à-vis du Business Model Canvas.

- **Diversification de marché** avec en appui les méthodes de l'intelligence stratégique. Il s'agit de valider avec des éléments concrets les différentes pistes de diversification avancées soit par le coaching, soit par le chef d'entreprise ou encore le BEP. Ce travail peut être suivi par la mise en place d'une veille sur les marchés intéressants l'entreprise
- **Analyse concurrentielle** afin d'aider le chef d'entreprise à se positionner par rapport à la concurrence

### Animer des actions et une cellule de veille

Il s'agit d'intégrer de la notion d'intelligence stratégique, dans des opérations de sensibilisation, d'accompagnement collectif et d'accompagnement individuel :

- **Intervention des experts intelligence stratégique du BEP à l'occasion des actions d'animation collectives** tel que par exemple le NEC, l'environnement socio-économique dans le cadre des événements liés à l'Open innovation ;
- **Séance de sensibilisation et cycles d'ateliers collectifs sur l'intelligence stratégique** tel que prévu dans le dispositif de l'Agence de Stimulation Economique, et pour lequel le BEP a été agréé en cette matière.

Par ailleurs, la cellule intelligence stratégique va poursuivre la diffusion de résultats de veille portant sur les thématiques suivantes: nouvelles tendances en relation avec les filières, l'animation économique et la gestion des parcs d'activité économique.

Enfin, la mise à jour du tableau de bord socio-économique sera également réalisée fin 2014.

## Le coaching des entreprises namuroises

*Le principal objectif est d'offrir aux porteurs de projets ainsi qu'aux PME namuroises ayant un potentiel de croissance sur les marchés extérieurs un accompagnement stratégique en adéquation avec leurs besoins d'évolution et d'adaptation. Les services proposés ci-après seront affinés, adaptés en fonction des orientations précisées par la Wallonie dans le cadre de la période de programmation des fonds structurels européens 2014-2020 et de la création de la nouvelle Agence Wallonne pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI).*

### Proposer un accompagnement stratégique d'entreprise

La mission de conseiller d'entreprises consiste à offrir un **service d'accompagnement stratégique personnalisé en fonction des besoins de l'entreprise**.

L'approche se décline en différentes étapes visant à :

- Explorer le devenir de l'entreprise et sa dynamique d'innovation par une analyse de son écosystème, de la trajectoire de développement envisagée par le dirigeant, de l'identification de ses points de vulnérabilité et de l'identification des scénarii d'innovation et ce grâce à des outils tels que le Business Model Canvas (BMC);
- Construire avec le dirigeant un plan d'action/innovation en évaluant ses idées/les concepts et leurs conditions de réalisation;
- Assister le dirigeant dans la mise en œuvre de son programme d'actions/innovation.

**Le rôle du conseiller est d'agir en tant que « facilitateur » d'innovation** via le développement de business model et de management innovants au sein des entreprises.

En 2014, le BEP poursuivra sa politique de formation continue des conseillers, en fonction de leur niveau d'expertise dans des matières telles que la réalisation de plans d'affaires, l'analyse juridique, le marketing, la gestion environnementale... La formation à l'internationalisation impulsée en 2013 se poursuivra en 2014. Les équipes enrichiront leur approche de l'entreprise par une analyse plus fouillée de leur potentiel à l'international.

En plus de ces matières, la volonté est également de se tourner vers une nouvelle thématique : **le management innovant**. L'objectif est de permettre aux managers de développer le leadership créatif au sein de leurs entreprises et d'aller vers l'innovation globale.

Parallèlement à l'approche individuelle de l'entreprise et à l'accompagnement, le BEP souhaite favoriser **la rencontre et la création d'une culture de collaboration des entreprises entre elles** pour leur permettre de tisser des synergies et de développer des projets d'innovation communs.

### Favoriser l'approche territoriale de l'accompagnement

En 2014, le BEP poursuivra l'intégration d'une **réflexion territoriale** dans la **détection des entreprises accompagnées et des partenariats actifs**, et ce en lien avec la **stratégie de**

### Poursuivre la contractualisation avec le portefeuille clients

Chaque conseiller est gestionnaire d'un portefeuille d'entreprises actives dans [les filières](#).

L'objectif est de poursuivre et d'amplifier la **contractualisation avec les entreprises** en cadrant la mission du BEP en terme de timing, de livrables ainsi que les contributions d'organismes tiers à la réalisation de la mission. Cette évolution vers la contractualisation se fait en cohérence avec les attentes de la Commission européenne et de la Wallonie.

En 2014, de nouvelles entreprises seront prospectées au vu des priorités d'actions décrites pour chaque filière du territoire provincial et ce afin de consolider le portefeuille client.

### Renforcer le partenariat avec d'autres organismes d'accompagnement

En province de Namur, sous l'égide de la Wallonie, Namur Synergie coordonne la mise en œuvre des fonds structurels européens consacrés aux actions d'animation économique.

**développement économique et territorial** pour la Province :

- accompagnement à la création de nouveaux projets à partir des ressources scientifiques universitaires dans les filières prioritaires de la Province ;
- développement du territoire sur base de la connaissance des particularités des sous-régions et de leurs spécificités ;
- aide au développement de nouvelles activités en fonction des opportunités et des enjeux des sous-territoires (ex: opportunités proposées par l'étude réalisée en vue d'une reconversion de l'industrie verrière en Basse-Sambre, développement de ressort touristique de nouvelle génération, reconversion des friches industrielles...).

L'économie à l'échelle locale est également un enjeu. Des producteurs/agriculteurs de plus en plus nombreux souhaitent diversifier leurs activités en se lançant dans la production, la transformation et la commercialisation de diverses matières en circuits courts. La demande en produits naturels pour l'éco-construction est en augmentation. Le BEP souhaite accompagner **la structuration, la coordination et le développement du modèle "circuit court"** dans les filières pour lesquelles il a un sens et ce, en partenariat avec les actions wallonnes menées en la matière.

Gérée par le BEP, **Namur Synergie fédère les opérateurs majeurs** travaillant à l'échelle de la province : [UCM](#), [CCI Connect](#), [Namur Invest](#) (via [NADIR](#)) et le BEP.

**En 2014**, le BEP finalisera les actions et projets actuels en continuant à y optimiser les synergies au profit du développement des entreprises. **Il contribuera également à la conception et à la mise en place de nouveaux projets et actions dans le cadre de la nouvelle programmation des fonds structurels européens.**

Par ailleurs, au niveau wallon, des partenariats existent entre le BEP et une série d'opérateurs actifs dans les services d'accompagnement aux entreprises. Chaque organisme a un rôle défini et les limites d'interventions de chacun sont précisément fixées. Ces partenariats sont formalisés par des conventions.

Dans le cadre du service de coaching, le BEP analyse les projets et accompagne l'entreprise ou le porteur dans le développement de ses idées. Le cas échéant, en fonction de la nature des besoins, il active les partenariats utiles. Son rôle est également de coordonner l'ensemble des prestations de chaque organisme afin de couvrir au maximum les besoins de l'entreprise.

## L'attraction des investisseurs

*L'arrivée sur le marché de nouvelles zones d'activité économique viabilisées va permettre d'amplifier les actions d'attraction d'investisseurs en 2014.*

### Gérer les centres d'accueil des parcs

L'implémentation d'outils de gestion des bâtiments relais sera finalisée en 2014 :

- **Le contrat de sous-traitance passé en facility management** sera analysé afin d'accroître l'efficacité des services rendus aux entreprises.
- La plateforme de services en ligne sera opérationnelle pour l'ensemble des entreprises implantées dans les parcs d'activité économique de manière à leur offrir une traçabilité de leurs requêtes (réservation de salles de réunion, adaptation de la signalétique, questions techniques, demandes particulières, ...).

### Gérer les parcs, équipements thématiques et nouveaux espaces de travail

En cohérence avec l'étude de développement économique et territorial de la province de Namur et dans le cadre de la dynamisation des [filiales](#) d'activités prioritaires, une série d'actions sont prévues en 2014 au niveau de la gestion des parcs, équipements thématiques et nouveaux espaces de travail:

- **Dynamisation du site internet [www.invest-in-namur.be](http://www.invest-in-namur.be) et accentuation de l'utilisation de nouveaux modes de communication** dans le cadre de la politique de promotion des parcs. L'objectif est d'assurer la promotion globale de l'image de notre territoire et plus particulièrement des parcs à thèmes [CrealyS®](#), [Ecolys®](#), [Mecalys®](#) selon leurs spécificités.
- **Participation du BEP à des salons spécialisés sectoriels** comme le [Mipim](#) ou [Bois et Habitat](#) pour assurer la visibilité des opportunités d'implantation sur le territoire namurois ; ...
- Identification sur le territoire namurois, des actions/événements phares symbolisant une dynamique namuroise liée aux filiales et à partir desquels une politique d'accueil de prospects peut être mise en œuvre;
- **Consolidation de [SPoW](#)** (Science Parks of Wallonia), au départ de [CrealyS®](#), en l'intégrant dans la politique régionale via la future Agence pour l'entreprise et l'innovation (AEI), et européenne via la division Europe de l'International Association of Science Parks;
- **Mise en valeur des incubateurs et élaboration de nouveaux projets d'incubateurs :**
  - PIASA (projet d'incubateur agroalimentaire en cours de construction à Sambreville): le BEP vise à concevoir l'outil en collaboration avec les organismes partenaires dans la future politique d'animation de l'infrastructure. Un projet d'extension est également à l'étude dans le cadre du portefeuille de projets fonds structurels européens de la commune de Sambreville ;
  - Enfin, le BEP élabore plusieurs projets dans le cadre des fonds structurels européens : un incubateur créé dans le cadre du projet lié au Trakk, un incubateur écoconstruction à Sambreville et un centre de services [Ecolys®](#).
- **Développement de nouveaux espaces de travail** : en phase avec les modèles de management innovant, la nouvelle organisation du travail et les nouveaux besoins exprimés par les entrepreneurs :
  - [Smart Work Center](#) à [CrealyS®](#) :

fonctionnement du centre en réseau au niveau wallon et belge ;

- Espace de [coworking](#) ;
- Analyse des possibilités alternatives pour augmenter le nombre d'espaces flexibles dans la Province de Namur.

• **Installation du Welcome Office ASEAN à Crealys®** : en partenariat avec l'[AWEX](#), l'[UNamur](#) et [Gembloux Agro Bio-Tech](#), ... et le consultant récemment désigné qui proposera des services d'encadrement à l'export et d'accueil des investisseurs potentiels provenant des pays de l'ASEAN;

• **Animation des entreprises des parcs** au départ des Clubs d'entreprises (en particulier Idealys pour les parcs Ecolys® et Crealys®, le Grepan,...).

• **Adaptation des aides Lauréat** en fonction des nouveaux types d'équipements ou de développement utiles aux entreprises innovantes.

---

## Accueillir des entreprises dans les parcs, en zones urbaines et rurales

---

En vue d'optimiser la gestion de la relation avec les candidats investisseurs, le BEP veillera à assurer :

- **L'adaptation des outils de traitement des demandes d'implantation**, dans une optique de renforcement de la convivialité de ceux-ci pour le demandeur et d'efficacité de traitement des dossiers (automatisation de tâches,...) ;
- **Une sélectivité accrue des dossiers d'investissement** dans nos parcs d'activité économique ;
- **Les connexions avec les promoteurs de centres d'affaires et de biens industriels** dans le but de développer des bâtiments répondant aux besoins des investisseurs, en phase avec les besoins des industries agro-alimentaires, Biotech,...

---

## Lancer une étude en vue de cibler l'attraction d'investisseurs

---

En 2014, le BEP va lancer une **étude visant à déterminer avec précision les entreprises à attirer en province de Namur**, afin de consolider le tissu économique existant, en cohérence avec les filières prioritaires du territoire. Cette étude menée en partenariat avec les acteurs compétents et notamment en s'appuyant sur les ressources universitaires devra nous permettre d'identifier le type d'entreprises et les zones géographiques à prospecter.

---

## Développer des projets environnementaux

---

Les actions prévues en 2014 toucheront à :

- **La mise en œuvre effective des études du projet Eco-zoning sur Ecolys®** en partenariat avec les entreprises impliquées ;
- **L'étude de services collectifs en économie sociale**, à destination des entreprises des parcs ;
- **Le maintien de la certification ISO 14001 sur Crealys®** basée entre autres sur un programme d'actions annuel et une approche similaire sur Ecolys® ;
- **L'installation de bornes pour véhicules électriques** dans les parcs d'activité économique via un réseau ;
- **Le volet namurois du projet SMART PARKS**, visant à permettre à un échantillon représentatif d'entreprises installées dans les parcs d'activité économique de bénéficier de conseils et d'un accompagnement personnalisé en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie électrique.

## BEP Développement Territorial

### Les constats

- La dynamique d'un territoire s'appuie sur l'activité de multiples acteurs tant publics que privés. L'enjeu principal du BEP est de faciliter et d'accompagner ces initiatives afin de **contribuer au devenir attractif d'un territoire commun**.
- **Les enjeux territoriaux sont multiples** : démographie (entre 2013 et 2033, poursuite de la croissance la population en province de Namur : + 60.000 habitants), climatique et énergétique (respect des engagements wallons), compétitivité et attractivité économique du territoire, cohésion sociale (notamment la réponse aux besoins en logements et en équipements) et mobilité (améliorer la fluidité du réseau et l'efficacité des transports en commun).
- Face à ces défis, la Wallonie définit actuellement sa vision du territoire régional en se dotant d'un **nouveau Schéma de Développement de l'Espace Régional Wallon** (à ce stade décliné en 23 objectifs, une structure spatiale et 32 mesures). En parallèle, la Wallonie mène également la **réforme du Code de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine**. D'autres stratégies sectorielles régionales sont également définies en matières d'économie, de logement, de mobilité, d'énergie, d'agriculture, d'environnement, ...
- Dans ce contexte où les outils d'aménagement du territoire évoluent d'une dimension réglementaire vers des outils d'orientation, il est essentiel pour notre territoire de **poursuivre la construction d'une vision stratégique du développement économique et territorial** en intégrant les spécificités des 38 territoires communaux.
- Vu les réflexions régionales de structuration du territoire wallon par la polarisation de territoires centraux urbains ou ruraux, il est essentiel de **démarquer le territoire lotharingien**, dans lequel l'espace namurois joue une articulation majeure, notamment par ses parcs d'activité économique et son économie résidentielle en plein développement.
- Les matières du développement territorial se complexifient et les Villes et Communes sont parfois isolées face aux impératifs régionaux et à la mise en œuvre locale des mesures. Elles recherchent donc **un ensemble qui leur assure une vision globale et analytique de la problématique**, ainsi que la gestion des procédures à mettre en place tout au long du cheminement du projet.
- Le territoire namurois ne bénéficie pas suffisamment de certains **programmes européens**. Vu le nouveau cadre budgétaire 2014-2020 qui commence à se profiler, 2013 et

### Les objectifs

#### 1. Parcs d'activité économique

- Développer et équiper des parcs adaptés au tissu économique régional, provincial et local.
- Mettre à disposition des entreprises 500 hectares de PAE entre 2010 et 2020.

#### 2. Stratégie territoriale

- Anticiper les besoins à moyen terme en nouveaux espaces pour l'activité économique : localisation et typologie de nouveaux parcs d'activité économique et d'espaces de co-working.
- Poursuivre la construction d'une stratégie commune de développement territorial de l'espace provincial namurois.
- Accompagner les territoires dans leur positionnement global ou sectoriel au sein de la Wallonie et de l'Europe en menant des études stratégiques communales.

#### 3. Développement de projets

- Faciliter le développement des communes en inscrivant le territoire namurois dans les démarches de partenariats régionaux et européens en se positionnant en tant qu'interlocuteur privilégié pour la sensibilisation, le montage et l'accompagnement de projets.
- En particulier, veiller à une intégration maximale du territoire namurois dans les programmes européens de coopération territoriale, dans les programmes d'accès directs mais aussi et surtout dans les nouveaux cadres budgétaires des Fonds structurels 2014-2020.
- Concrétiser les projets dans le cadre du partenariat renforcé avec la Province, les Communes et autres collectivités locales en se positionnant comme assistant à maîtrise d'ouvrage depuis la réflexion urbanistique jusqu'au chantier.
- Accompagner les projets de mise en valeur des atouts territoriaux tant naturels, que culturels, architecturaux ou vivants du territoire provincial afin d'amplifier la visibilité et l'attractivité du namurois au sein de l'espace wallon par le développement de la qualité de ses centres urbains ou de son espace rural.
- Permettre et encourager la réhabilitation de sites désaffectés.
- Développer et renforcer l'assistance aux collectivités locales dans leur gestion énergétique.

#### 4. Animation territoriale

- Comprendre et vulgariser l'Europe.
- Promouvoir les projets namurois.

2014 sont charnières et capitales pour se mettre autour de la table et **penser à de nouveaux projets ambitieux et novateurs**. Les communes namuroises et leurs associations ont besoin d'un organe ayant une bonne connaissance de leurs spécificités et objectifs afin de réaliser une veille active et structurée autour de ce nouveau cadre budgétaire et de tous les programmes qui en découleront.

- \*Promouvoir les initiatives liées à la "Ville intelligente" au service des citoyens.
- \*Dynamiser les échanges et les transferts d'expérience qui visent à répondre aux objectifs "Wallonie bas carbone".
- \*Informer les Villes et Communes dans le domaine de l'aménagement du territoire

## 5. Objectif général

- \*Réfléchir aux opportunités de services à développer dans le futur.

---

Les indicateurs

---

### Activité économique

- \*nombre d'hectares reconnus pour de **nouveaux parcs d'activité économique** : 20
- \*nombre d'hectares de **parcs d'activité économique à disposition des entreprises** : 88
- \*nombre de m<sup>2</sup> de **hall-relais à disposition des entreprises** : 2.173

### Stratégie

- \*nombre de **communes accompagnées** : 13

### Projets

- \*nombre de **communes accompagnées** : 38
- \*nombre de projets communaux en cours :
  - \*Urbanisme : 32
  - \*Mise en valeur des ressources : 5
  - \*Assistance à maîtrise d'ouvrage / auteur de projet : 21
  - \*Sites désaffectés : 3
  - \*Energie : 1
- \*nombre de **projets communaux conventionnés en 2014** : 18
- \*nombre de **projets communaux finalisés en 2014** : 18
- \*nombre d'acteurs non communaux **accompagnés** : 6

### Animation territoriale

- \*nombre de **manifestations collectives organisées** : 3
- \*nombre de **participants** : 200
- \*nombre de **actions de sensibilisation à l'Europe** : 10
- \*nombre de **jeunes sensibilisés à la problématique européenne** : 300

## Développer et équiper des parcs adaptés au tissu économique régional, provincial et local

*Le BEP dispose de 29 parcs d'activité économique (PAE), 25 halls-relais, un Smart Work Center, deux parcs thématiques : Ecolys®, dédié à l'éco-construction et Crealys®, le parc scientifique de la province de Namur. Soit 1.410 hectares hébergeant 1.100 entreprises et 15.000 travailleurs. Le parc Mécalyx® viendra compléter cette offre en 2014.*

*Le taux de saturation actuel des parcs est de 94 %.*

*Depuis décembre 2007, le "projet de structure spatiale relative au développement économique de la province de Namur" précise le développement spatial du territoire namurois en termes économiques d'après 5 types de zones.*

### Objectifs qualitatifs et quantitatifs

L'aménagement de nouveaux parcs d'activité économique participe au renforcement de la position stratégique du territoire namurois dans l'espace économique wallon.

La conception des nouveaux équipements s'intègre à l'environnement local et aux évolutions économiques et sociétales : notamment en maintenant **un bon équilibre entre montant de l'investissement/qualité du parc/besoin des entreprises et des citoyens.**

Les objectifs quantitatifs pour 2014 sont les suivants :

**\*Phase de procédure administrative d'aménagement du territoire :**

- \*Réalisé : 176 hectares
- \*Objectif pour 2014-2015 : 220 hectares

**\*Phase d'équipement :**

- \*Réalisé : 88 hectares
- \*Objectifs pour 2014-2015 : 88 hectares

### Zones d'intérêt suprarégional et thématiques

La thématization de zones d'activité économique permet d'accueillir des entreprises spécialisées en un "pôle" ainsi constitué. L'aménagement du parc de même que les services et l'animation économique qui y sont développés permettent de faciliter et d'amplifier **la synergie des entreprises autour d'un même thème.**

Le rayon d'action de ces parcs thématiques dépasse le territoire régional.

Les nouveaux espaces en phase de conception urbanistique sont :

- \*L'extension du parc de Crealys®** (55 hectares) : dossier de demande en 2014, finalisation en 2015.
- \*L'extension du parc de Ciney-Biron** (51 hectares), réfléchi autour de la thématique agro-alimentaire : dossier de demande déposé en 2013, finalisation en 2015
- \*Le futur parc de Bouge**, dont la délimitation, le secteur d'activité « santé » et le positionnement global seront affinés en 2014.

En phase d'équipement, le **parc Mécalyx®** (45 hectares) situé à Petit-Waret sur les communes d'Andenne et de Fernelmont et dédié à la filière process industriel viendra compléter l'offre.

Les travaux prévus en 2014 concernent la réalisation de la phase 1 (voirie et impétrants), de la voirie d'accès au parc ainsi que la sécurisation de la sortie d'autoroute n°9.

### Zones d'intérêt régional

Leur rayon d'action dépasse en général le territoire namurois et peut dépasser l'espace régional.

Les zones en projet concernées sont :

- \*En phase de conception urbanistique :
- \*Extension du parc de Rochefort** (21 hectares) : avant-projet sur le périmètre alternatif ;

### Zones d'intérêt supra-local

Localisées dans ou à proximité d'un pôle urbain ou non, sur un axe de développement prioritaire ou secondaire, elles desservent plusieurs localités ou communes.

Les parcs concernés sont :

- \*En phase de conception urbanistique :
- \*Extension de Gedinne** (5 hectares) :

- \***Extension du parc de Mariembourg** (45 hectares) : avant-projet fin 2014;
- \***Extension du parc de Walcourt** (13 hectares) : adoption définitive fin 2014 ;
- \***Philippeville - Les Baraques** (22 hectares) : en analyse en 2014 ;
- \***Extension du parc de Sombreffe - Keumié** (27 hectares) : dossier de base fin 2014, adoption définitive fin 2015.

\*En phase d'équipement :

- \***Beauraing** - (35 hectares) : réalisation de la phase 1 (voirie et impétrants).

adoption définitive fin 2014 ;

- \***Extension du parc d'Assesse** (14 hectares) : dossier de base en 2014.
- \***Extension du parc de Philippeville - Les 4 vents** (5 hectares) : analyse en 2014 ;
- \***Fosses-la-Ville** (10 hectares) : analyse en 201 ;
- \***Bièvre** (15 hectares) Les Fontaines, révision partielle du PCA n°1;
- \***Somme-Leuze** (20 hectares) : dossier de base en 2014

---

## Zones d'intérêt local et micro - zone

Ces zones de taille réduite, sont parfois plus proches des autres fonctions d'habitat ou de services.

D'autres projets permettent soit le développement économique de zones du territoire qui n'accueillent pas de parc d'activité, comme les zones rurales, soit le développement d'activité économique au sein d'un tissu urbain.

Il s'agit de :

\*En phase de conception urbanistique :

- \***Extension de Mettet** (7 hectares) : esquisse en 2014, avant-projet en 2015;
- \***Onhaye - Anthée** (8 hectares) : adoption définitive fin 2015 ;
- \***Ohey** (12 hectares) : demande de révision du PCA;
- \***Profondeville** (5 hectares) : analyse en 2014;
- \***Vresse-sur-Semois Nafraiture** (4,5 hectares) : adoption définitive fin 2015;
- \***Yvoir** (7 hectares) : adoption définitive début 2015;
- \***Jemeppe** : analyse en 2014.

En phase d'équipement :

- \***Havelange** (8 hectares) : acquisition et réalisation des travaux de voirie et d'égouttage.

---

## Requalification des parcs existants

Dans le cadre de l'appel à projet "revamping" lancé par le cabinet du Ministre wallon de l'Economie en 2012, les travaux suivants sont programmés en 2014 :

- \*Finalisation des travaux **d'Achène et de Mariembourg**;
- \*Début et finalisation des travaux à **Rhisnes et Rochefort**.

---

## Inventaire de bureaux

Dans le cadre du développement de Namur, Capitale de la Wallonie, le BEP a réalisé depuis 2011 un inventaire des disponibilités foncières en matière de bureaux dans le centre-ville et le grand Namur.

En 2013, l'inventaire a été étendu à d'autres centres villes plus périphériques du territoire provincial.

Ce document, mis à jour semestriellement, permet d'alimenter la base de données du Département Développement Economique.

---

## Les bâtiments relais

Afin d'accueillir des entreprises naissantes, l'offre en bâtiment relais sera étoffée en 2014 dans différents parcs d'activité.

Trois nouveaux bâtiments seront étudiés et mis en chantier durant l'année :

- \***A Mecalys®** : finalisation de la construction de trois modules dans la zone de services du futur

Un second appel à projet a été initié et vise la requalification d'autres parcs en laissant la possibilité aux entreprises présentes sur ces zones de s'inscrire dans ces projets dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Les candidatures déposées concernent :

- \*Naninne ;
- \*Walcourt ;
- \*Fernelmont ;
- \*Ciney-Biron ;
- \*Gembloux - Sauvenière.

---

CrealyS®, parc scientifique

---

CrealyS®, certifié ISO 14001, est spécialisé dans les sciences du vivant, les technologies de l'information et de la communication et une thématique sous-jacente, la gestion de la qualité, et ce, en fonction des compétences scientifiques existantes sur le territoire namurois, sans exclure d'autres secteurs intéressants.

L'objectif pour 2014 est de lancer **un marché de promotion pour la troisième partie du Business Center** (en connexion avec le parking nouvellement créé). Par ailleurs, une demande d'extension de l'incubateur Regain a été déposée en 2013 et le cas échéant réalisée en 2014-2015.

Enfin, une extension de CrealyS® (55 hectares) est en phase de conception urbanistique.

parc d'activité économique ;

\***A Sambreville « Sainte-Eugénie »** : finalisation de la construction d'un centre d'entreprises de huit cellules (quatre bureaux, quatre ateliers) dans la zone nouvellement équipée en partenariat avec la plateforme interuniversitaire [PIASA](#) ;

\***A Beauraing** : finalisation de la construction d'un nouveau bâtiment de deux modules dans la zone de services du nouveau parc d'activité économique. Une extension de deux modules supplémentaires aura lieu en 2014 et sera terminée en 2015.

Deux autres bâtiments sont prévus, un à CrealyS® (extension du bâtiment Regain) et l'autre à Ecolys®.

---

Ecolys®, parc dédié à l'éco-construction

---

A Ecolys®, le BEP construit **un centre d'entreprises et un hall-relais innovants et durables**, dont le chantier débutera en 2014 et se finalisera en 2015.

Suite à l'étude de mobilité relative à **une liaison vélo entre le parc et la gare de Rhisnes**, la concrétisation des aménagements se terminera en 2014.

Une **intégration paysagère et des aménagements environnementaux** internes au parc et aux parcelles des entreprises seront développés afin de préserver la biodiversité et le maillage écologique du parc. La fin des aménagements paysagers sera réalisée en 2014 par le biais d'un marché de conception et réalisation.

Tout bâtiment devra également se conformer à des critères énergétiques et d'éco-construction. Un cahier de prescriptions spécifique à Ecolys® a été rédigé et un comité d'avis sur les permis a été mis en place.

En phase d'équipement :

\***Valorisation de la zone Sud** : en 2012, BEP Expansion Economique est devenu propriétaire des 18 hectares en bordure Sud de la zone. Les travaux d'équipements (voirie et égouttage) seront étudiés en 2014.

## Elaborer une stratégie de développement pour le territoire

*En 2014, en matière de stratégie de développement de l'espace territorial namurois, le BEP souhaite se positionner en partenaire privilégié pour les entreprises, pour lesquelles les espaces d'accueil doivent évoluer en parallèle avec l'émergence de nouvelles pratiques. Par ailleurs, le BEP veut positionner le territoire namurois au centre de la Wallonie, sur base de cinq écosystèmes identifiés : Namur- capitale, l'axe E411, la Basse-Sambre, l'axe N5, la région de Beauraing qui sont en interrelation entre eux et avec les territoires voisins. Enfin, le BEP veut continuer à conseiller et accompagner les Villes et Communes et à agir comme "rassembleur" dans le but d'assurer un développement du territoire en synergie avec les réalités provinciales.*

Anticiper les besoins à moyen terme en nouveaux espaces pour l'activité économique : localisation et typologie de nouveaux parcs d'activité et d'espace de coworking

Dans le cadre de la réflexion commune sur la mise à disposition de nouveaux espaces, le BEP sera attentif **aux nouveaux types d'espaces d'activité tel que ceux dédiés au coworking** et poursuivra l'analyse prospective du territoire pour **la localisation de nouveaux parcs d'activité économique.**

L'objectif est de réaliser une étude stratégique transversale sur ces nouveaux espaces en collaboration avec le milieu universitaire.

Elaborer une vision stratégique de développement de l'espace provincial namurois en relation avec les territoires voisins

### 1. Poursuivre la construction d'une vision commune du développement de l'espace provincial namurois

Le BEP a participé aux travaux relatifs à la révision du Schéma de Développement de l'Espace Régional en cours au niveau du Gouvernement wallon : avis coordonné avec [Wallonie Développement](#), élaboration d'une position commune pour le territoire provincial, ...

Cette dynamique régionale relayée par le BEP a abouti à **la définition d'une position sur la structure spatiale du territoire provincial** qui est partagée par un grand nombre des Villes et Communes namuroises.

L'objectif pour 2014 est de poursuivre la définition de cette position dans le cadre de la révision du [SDFR](#) et en parallèle de celle du [Cwatupe](#). En effet, dans ce contexte où les outils d'aménagement du territoire évoluent d'une dimension réglementaire vers des outils d'orientation, il est essentiel pour notre territoire de poursuivre la construction d'une vision stratégique du développement économique et territorial en intégrant les spécificités des 38 territoires communaux.

### 2. Espace régional et relations internationales

Les relations avec les territoires limitrophes se poursuivent pour le développement de stratégies communes et cohérentes.

Vu les réflexions régionales de structuration du territoire wallon par la polarisation de territoires centraux urbains ou ruraux, il est essentiel **de démarquer le territoire lotharingien**, dans lequel l'espace namurois joue une articulation majeure, notamment par ses parcs d'activité économique et son économie résidentielle en plein développement.

Au-delà des relations avec les voisins régionaux, le contexte frontalier est également porteur de synergies et de projets communs. Le BEP veillera à entamer une collaboration ponctuelle avec les acteurs de ces territoires frontaliers.

Accompagner les territoires dans leur positionnement global ou sectoriel au sein de la Wallonie et de l'Europe en menant des études stratégiques communales

### 1. Stratégie de développement du territorial communal

Le BEP propose un service qui se distingue des outils traditionnels de l'aménagement du territoire par son caractère pragmatique et appliqué aux besoins

concrets des communes et orienté « développement ».

Les études de stratégies communales s'intègrent également dans le développement de vastes quartiers ou projets communaux qui nécessitent une vision d'ensemble structurée. Actuellement une telle étude est menée pour le quartier d'Anton à Andenne.

### **2. Programme communal de développement rural (PCDR)**

Le PCDR intègre et coordonne les objectifs et actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entrepris ou conduits en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social et culturel.

L'objectif du BEP est de participer à l'élaboration de tels documents afin d'apporter son expertise dans les domaines du développement économique, de l'aménagement du territoire et du tourisme.

En 2014, les PCDR qui pourront être déposés à la Région concernent les communes d'Assesse, Floreffe, Hamois.

Le PCDR de Fernelmont se poursuivra quant à lui jusqu'en 2015.

## Faciliter le développement de projets pour le territoire namurois

*En tant que partenaire privilégié des Villes et Communes namuroises, le BEP facilite le développement de projets, tant dans le cadre de programmes d'actions communautaires, de coopération territoriale et des Fonds structurels, qu'en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage et d'auteur de projet, pour des travaux concernant les bâtiments publics, la réhabilitation de sites, la requalification de centres urbains ou d'espaces ruraux, ou encore en matière d'efficacité énergétique des bâtiments.*

Faciliter le développement des communes en inscrivant le territoire namurois dans des démarches de partenariats régionaux et européens

### 1. Cadre budgétaire européen

Le cadre budgétaire européen de la période 2007-2013 touche à sa fin et l'Europe est à présent en pleine préparation de la programmation 2014-2020. Le BEP veut proposer, dans le cadre de cette nouvelle programmation, **des projets novateurs pour son territoire**, associés aux objectifs et priorités de la stratégie de l'UE 2020, à savoir une croissance intelligente, durable et inclusive.

Vu l'importance financière que ces fonds structurels représentent pour les communes et autres opérateurs de développement, le BEP a mis à profit l'année 2013 pour développer, au travers de groupes de travail, une forte collaboration avec les acteurs clés de notre territoire afin de construire un ensemble des projets ambitieux, innovants, orientés résultats et démontrant la volonté de tout un territoire d'aller de l'avant. Dans ce cadre, les projets FEDER suivis par le BEP sont :

- \*Ville de Namur : Ville intelligente
- \*Sambreville : Esprit d'entreprendre
- \*Dinant : Ville mobile
- \*Andenne : Rénovation du cœur de ville

### 2. Actions dans le cadre des opportunités offertes par les programmes européens

Le BEP suit plus précisément les grands types de programmes européens répondant aux besoins du territoire namurois et couvrant des matières intéressantes plus spécifiquement les communes et leurs partenaires locaux, tels que la culture, l'environnement, l'énergie, la citoyenneté et l'éducation.

En 2014, le BEP va continuer à détecter le maximum d'opportunités qui pourraient intéresser les communes namuroises. Grâce à sa proximité avec les communes et à une bonne connaissance de leurs projets, le BEP pourra anticiper des projets/propositions de partenariats susceptibles de répondre aux besoins d'une commune.

En outre, [les services en ligne des programmes européens](#) seront mis à jour pour proposer, aux collectivités locales et à leurs associations, des idées de projets principalement dans les thématiques choisies.

L'objectif du BEP est de **faciliter le montage de projets en assurant l'accès aux informations relatives aux subventions européennes** et donc accroître l'intérêt des porteurs de projets potentiels pour solliciter un accompagnement personnalisé, taillé

Concrétiser les projets dans le cadre d'un partenariat renforcé avec la Province, les communes et les autres collectivités locales en se positionnant comme assistant à maîtrise d'ouvrage depuis la réflexion urbanistique jusqu'au chantier

### 1. Plan communal d'aménagement (PCA)

Le PCA précise et complète le plan de secteur. Dans certains cas, afin de répondre à des besoins dont l'impact, les enjeux et les incidences peuvent être rencontrés par un aménagement local, il peut réviser le plan de secteur en modifiant les affectations de celui-ci.

Voici les projets sur lesquels le BEP travaillera en 2014.

#### \*Andenne:

- \*Nouvelle école à Namêche : adoption définitive
- \*Andenelle Ouest : avant-projet
- \*Andenelle Est : en attente de l'AM de révision
- \*Seilles « Les Roseurs » : en attente de l'Arrêté ministériel de révision
- \*Andenne « Centre ville » : en attente de l'Arrêté ministériel de révision
- \*Pégard révision du PPA n°3

#### \*Beauraing:

- \*Winenne: adoption provisoire et définitive
- \*Zone d'activité économique de Gozin: en attente de l'Arrêté ministériel de révision

#### \*Bièvre:

- \*PCA du Centre: adoption définitive

#### \*Ciney:

- \*Ronveaux: adoption provisoire et définitive
- \*Saint Quentin : poursuite de l'étude

#### \*Dinant:

- \*Sul'socreau: demande de révision

#### \*Doische:

- \*Vodelée: analyse

#### \*Eghezée:

- \*PCA « Liernu » : en attente de l'Arrêté ministériel de révision

#### \*Fosses-la-Ville :

- \*Château Winson : en attente de l'AM de révision

à leur besoin, proposé par Europe Direct.

Concrètement, cet accompagnement pourra se traduire par de l'information sur les modalités d'octroi des subventions européennes, la diffusion d'appels à projet ou à partenariat, un accompagnement dans la réflexion sur leur candidature, leur recherche de partenaires, la rédaction de leur dossier,...

### 3. Opportunités offertes par la Wallonie

La Wallonie propose des opportunités de cofinancement de projets spécifiques. En 2014, la poursuite du service de conseil aux Villes et Communes pour saisir efficacement ces opportunités reste un objectif important du BEP.

#### \*Hastière :

- \*Révision des PPA d'Hermetton sur Meuse
- \*Plan Habitat Permanent : analyse

#### \*Philippeville :

- \*la Calamine: adoption provisoire

#### \*Sambreville:

- \*Révision du PPA n°5 d'Auvelais

#### \*Somme -Leuze :

- \*Plan Habitat Permanent : analyse

#### \*Viroinval:

- \*Tienne du Loret : remise du projet pour adoption

#### \*Walcourt:

- \*Gourdinne: Abrogation partielle du PPA

### 2. Rapport urbanistique et environnemental (RUE)

Ce document d'orientation exprime, pour toute partie du territoire communal qu'il couvre, les options d'aménagement et de développement durable.

#### \*Andenne:

- \*Anton: suivi étude de faisabilité

#### \*Dinant:

- \*Wespin: analyse

#### \*Gedinne:

- \*Vencimont: finalisation

#### \*Philippeville :

- \*Sautour dit la Gueule du Loup : poursuite de l'étude

### 3. Permis d'urbanisation et réflexion urbanistique

Ces études de composition urbanistique visent à procéder à l'urbanisation d'un bien par la construction de bâtiments destinés principalement à l'habitation.

Ils s'attacheront à proposer une urbanisation globale et cohérente, intégrant prioritairement les questions essentielles d'aménagement : l'adéquation des fonctions, l'accessibilité, la densité, l'aménagement des espaces publics, l'implantation des bâtiments, ... Ils concernent en 2014:

\*Hamois: Natoye

\*Beauraing: Froidfontaine

\*Ciney: Vincon

---

Assister les collectivités locales dans leurs projets architecturaux

---

Les communes font de plus en plus souvent appel aux services du BEP pour les accompagner dans le montage et la réalisation de projets de bâtiments publics.

---

Permettre et encourager la réhabilitation de sites désaffectés

### 1. S'inscrire dans la politique régionale de réhabilitation

Afin de répondre à cette demande croissante, le BEP, par un renforcement de sa cellule architecture, se positionne comme interlocuteur privilégié des communes namuroises pour la concrétisation de leurs projets en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Ces missions techniques sont complétées par l'expertise du BEP en matière de développement territorial, de construction et de gestion de la filière énergie.

Le BEP peut ainsi proposer un service adapté en fonction des besoins des collectivités locales allant d'une étude de faisabilité pour les prévisions budgétaires communales à la concrétisation réelle des projets.

Les projets pour 2014 :

**\*Beauraing :**

- \*Place de Seurre : suivi de chantier

**\*Ciney :**

- \*Établissement Bastin : suivi de chantier
- \*Arsenal des pompiers : permis et début de chantier
- \*Rue du Condroz : analyse des offres et chantier

**\*Dinant :**

- \*Football d'Herbuchenne : remise du projet et dossier de subvention
- \*Hôtel de Ville - réorganisation des services: poursuite de l'assistance

**\*Florennes :**

- \*Halls de voiries : rénovation de la toiture et construction d'un nouveau hall : début de chantier

**\*Florennes :**

- \*Arsenal pompiers : cahier des charges en architecture et marché de travaux

**\*Fosses-la-Ville :**

- \*Château Winson : permis d'urbanisme et document d'exécution

**\*Gembloux :**

- \*Nouvelle administration communale : suivi travaux
- \*Conseils en urbanisme - projet de logements

**\*Hamois :**

- \*Extension BC Natoye : chantier
- \*Ancienne gendarmerie : chantier

**\*Hastière :**

- \*Rénovation de la toiture de l'école d'Hermeton : chantier

**\*Havelange :**

- \*Presbytère : cahier des charges et analyse des offres

**\*Mettet :**

La gestion du territoire communal comprend la requalification de friches peu qualitatives dans le paysage.

Le BEP s'inscrit pleinement dans la politique régionale d'assainissement et de réhabilitation de sites désaffectés et **assiste les communes dans leur maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement des sites.**

Pour 2014, les sites suivants sont concernés :

**SAR (Site à réaménager):**

- \*Le camping des Respes à Denée (Anhée)

**SRPE (Sites de réhabilitation paysagère et environnementale) :**

- \*Réhabilitation de la gare d'Olloy à Viroinval
- \*Ferme du Moulin à Cerfontaine

## 2. Participer à la dépollution de sites

Pour les sites reconnus comme pollués, le BEP collabore avec la [Spaque](#) (organisme habilité pour la dépollution de sites) pour requalifier des sites en vue de projets bien précis (activité économique, logements,...).

Dans le cadre du plan Marshall 2.vert, un dossier de dépollution, en vue de sa réaffectation en zone d'activité économique, est mené prioritairement à Sambreville, à savoir le site de Sainte-Eugénie (dans la continuité du parc récemment créé sur l'ancien charbonnage).

\*Abbaye de Brogne : Etude technique d'aménagement

## \*Sambreville :

\*Caserne des pompiers : cahier des charges, analyse et permis

## \*Florennes – Walcourt :

\*Commissariat de police : cahier des charges et analyse des offres

## \*Province de Namur :

\*Cité administrative : poursuite de la réflexion

\*Ecole du feu : analyse des offres et permis

---

Accompagner les projets de mise en valeur des atouts territoriaux

---

### 1. Redynamisation de cœur de ville/village

En 2014, le BEP participera à la mise en place opérationnelle des plans qualité villes-villages qui permettent d'améliorer tant la qualité du cadre de vie que la qualité des prestations et des services offerts aux touristes.

### 2. Aménagement de l'espace public

L'aménagement des espaces publics permet de redonner de la place au centre-ville et de le valoriser. Il permet d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'éviter les chancres.

\*Ciney - réaménagement du Parc St Roch : cahier des charges et suivi des travaux des actions identifiées

\*Walcourt - valorisation de la Basilique Saint-Materne et de son trésor : suivi mission d'étude avec l'auteur de projet

\*Beauraing aménagement du centre-ville : suivi mission d'étude avec l'auteur de projet

### 3. Signalétique touristique

L'attention est portée sur l'aménagement du RAVeL. Cet aménagement est une réelle opportunité de développement touristique pour les communes traversées. La valorisation touristique de celui-ci permet de maximiser son pouvoir attractif et par conséquent d'augmenter les retombées économiques sur la zone.

\*Ardennes Namuroises : dossier demande de subvention

\*Fosses-la-Ville : liaison vers Aiseau-Presles

### 4. Rénovation urbaine

La rénovation urbaine a pour ambition de tenter de fournir une réponse aux situations urbaines dégradées, tant d'un point de vue urbanistique que socio-économique. Généralement, l'opération vise à redynamiser le quartier en déclin grâce à un projet global d'urbanisme regroupant dans une vision d'ensemble plusieurs interventions concernant tant le bâti que les espaces publics. Seront concernées en 2014 les communes de:

---

Développer et renforcer l'assistance aux collectivités locales dans leur gestion énergétique

---

### 1. Analyser l'enveloppe d'un bâtiment (audit énergétique)

Cet audit permet de réaliser l'analyse complète de l'enveloppe du bâtiment (calcul du K), corps de chauffe, production d'eau chaude sanitaire, ... Ceci afin de dégager des pistes d'amélioration en chiffrant le coût permettant de connaître le retour sur investissement des actions.

### 2. Favoriser l'efficacité énergétique des communes

Le BEP développe et propose aux communes un **service d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser leurs travaux relatifs à l'efficacité énergétique**, ainsi qu'une assistance pour le montage de dossiers UREBA (Utilisation Rationnelle de l'Énergie dans les Bâtiments).

En outre, dans le cadre de la mise en place des crédits parallèles, le champ d'application des crédits à taux zéro a été étendu aux travaux d'amélioration énergétique.

Afin d'aider au mieux les communes dans la gestion de leur patrimoine, le BEP diversifie ses services en capitalisant sur l'expérience pilote réalisée avec la commune de Fernelmont. Le BEP peut élaborer avec la commune le plan d'actions de sa politique énergétique. Cette démarche se veut participative et globale (actions publiques mais également conseils d'actions pour le citoyen). La participation du BEP dans le cadre du « Championnat des Energies renouvelables » initiée en 2013 est un point de départ utile pour assurer la diffusion des réalisations et les transferts d'expériences.

La problématique énergétique constitue aujourd'hui une préoccupation majeure. Les enjeux sont tels qu'ils doivent être pris en considération par tous, en ce compris par le secteur public comme le prouvent les engagements du Gouvernement Wallon d'ici 2020 et 2040, retranscrits dans les objectifs de projet de révision du Schéma de Développement de l'Espace Régional.

- \*Dinant ;
- \*Fosses-la-Ville ;
- \*Jemeppe-sur-Sambre.

## 5. Agir sur le devenir opérationnel des zones Habitat Permanent

Le territoire namurois est le plus touché par la problématique de l'Habitat Permanent (domiciliation de personnes dans d'anciens équipements touristiques).

Treize communes namuroises ont signé une convention avec la Direction Interdépartementale d'Intégration et de Cohésion Sociale.

Le BEP soutient et aide les communes concernées en développant leur stratégie opérationnelle pour la requalification de ces sites.

## 6. Encourager le développement numérique des territoires

Afin de développer le territoire en phase avec les enjeux du futur, il est impératif d'intégrer dans les réflexions stratégiques le développement des nouvelles technologies de manière transversale.

Sur base d'un cadastre des équipements et du potentiel de développement de ceux-ci, le numérique sera intégré dans l'ensemble des réflexions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou dans les projets urbanistiques du territoire namurois.

Cet objectif présente un volet de stimulation de l'innovation et une part de transfert et d'adaptation des technologies vers le milieu rural notamment sur les matières telles que la mobilité, le télétravail, la gestion énergétique,...

La réflexion entamée par le BEP, qui s'est positionné comme ensemblier à l'échelle de la province, s'inscrit dans cette perspective afin de permettre aux communes de dégager au mieux les différentes pistes d'amélioration possibles pour renforcer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments.

## 3. Diffuser l'expérience relative à la thermographie aérienne infrarouge

La thermographie est un moyen efficace et rapide pour obtenir rapidement un constat de la déperdition énergétique des bâtiments par l'extérieur.

30% des déperditions de chaleur sont localisées en toiture. L'audit thermographique permet donc de réaliser une carte complète du territoire d'une commune montrant les déperditions de toitures servant de premier outil de diagnostic.

Au cours de l'hiver 2012-2013, le BEP a mené, en partenariat avec la société Walphot, le premier exemple wallon de thermographie aérienne dans les communes d'Andenne et de Fernelmont.

Les résultats de cette analyse seront accessibles à tous les citoyens de la commune concernée.

La participation citoyenne de volontaires prêts à effectuer différentes mesures de température lors du survol de leur habitation, a permis d'établir une clef d'interprétation sur le degré d'isolation.

Cet audit permet, en complément à la thermographie aérienne, de réaliser le diagnostic des déperditions de l'enveloppe extérieure d'un bâtiment (châssis, portes, murs,...) afin de connaître ses faiblesses. Le BEP réalisera une campagne de thermographie sur certains bâtiments communaux.

## 4. Réfléchir à la possibilité de faire profiter les communes de l'expérience de Facility Management

Le BEP a lancé en 2012 un marché de Facility Management pour le compte de BEP Expansion Economique. Attribué en 2013 et mis en œuvre, il permet une meilleure rationalisation de la gestion technique des bâtiments.

Sur base de cette première expérience d'externalisation, le BEP réfléchira en 2014 à la possibilité de proposer cette solution à ses communes adhérentes. En effet, vu le patrimoine communal important (bâtiments administratifs, techniques, écoles, CPAS, ...), ce type de marché pourrait non seulement **simplifier le fonctionnement interne communal mais également permettre une réduction des charges financières** vu l'économie d'échelle qu'il implique.

## Animer le territoire et promouvoir les projets namurois

*Le BEP est en réflexion constante sur les services à proposer à ses associés communaux ou à développer sur le territoire namurois : faire prendre conscience aux citoyens namurois de l'implication des politiques et décisions européennes sur leur quotidien, via le relais Europe Direct, participer à la visibilité des acteurs namurois et montrer leur dynamisme aux investisseurs, amélioration de l'efficacité énergétique et augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelable.*

### Comprendre et vulgariser l'Europe

#### 1. Proposer des animations en milieu scolaire

Des animations sur l'Europe et notamment la politique européenne régionale seront proposées aux écoles pour leur faire comprendre le fonctionnement de l'Union Européenne.

#### 2. Participer au Salon de l'Education

Les différents relais Europe Direct francophones organisent un stand commun au Salon de l'Education afin de promouvoir les activités d'Europe Direct et ses outils d'information auprès des enseignants et des étudiants renforçant par là même occasion sa visibilité auprès du grand public et en particulier auprès des enseignants et des jeunes.

#### 3. "L'Europe près de chez vous"

L'objectif est d'informer et former les citoyens, les enseignants mais aussi les mandataires communaux, les agents administratifs (gestionnaires de dossiers) au fonctionnement des institutions européennes et en particulier au rôle des institutions européennes au niveau local (implications des décisions et directives européennes au niveau de la gestion communale). Le BEP invitera donc la population namuroise aux journées portes ouvertes organisées par l'ensemble des institutions européennes.

#### 4. Sensibilisation aux élections européennes

Le scrutin européen doit se tenir en mai 2014.

Cette échéance est cruciale en terme de participation citoyenne puisque le Parlement européen est la seule institution européenne directement élue. En effet, tous les cinq ans, les citoyens européens élisent leurs représentants au Parlement européen, institution qui défend leurs intérêts dans le processus décisionnel de l'UE.

Dans ce contexte, le relais Europe Direct Namur veillera à sensibiliser au maximum la population namuroise à l'enjeu de ces élections en organisant diverses manifestations telles que débat en présence de députés européens, sensibilisation dans les écoles, publication d'informations sur son site Internet et participation aux actions organisées par le Bureau d'information du Parlement européen et la Représentation de la Commission européenne en Belgique.

Promouvoir les initiatives liées aux nouvelles technologies et à la "Ville intelligente" au service des citoyens

La ville ou le territoire intelligent se manifeste par son

### Promouvoir les projets namurois

Afin de promouvoir le développement des projets namurois et rechercher des investisseurs pour des projets urbanistiques et immobiliers concrets, cohérents à l'échelle namuroise et porteurs pour le développement du territoire, le BEP participe à des **salons immobiliers**.

Après avoir, en 2013, emmené une délégation et organisé un séminaire au Mipim à Cannes, couplé au salon immobilier Realty Brussels, le BEP mettra de nouveau en lumière les projets namurois aux salons bruxellois et cannois en 2014.

Dynamiser les échanges et les transferts d'expérience qui visent à répondre aux objectifs "Wallonie bas carbone"

Le BEP a participé en 2013 au championnat des

caractère multidimensionnel en termes d'acteurs, de domaines ciblés (transport, énergie, éducation, santé, économie...) et d'innovation technologique.

Les objectifs d'animation territoriale portent sur deux publics :

- **Les Villes et Communes de la province** pour lesquelles l'objectif spécifique est d'apporter de l'information et de susciter les actions sur ce thème;
- **Le citoyen**, afin de lui permettre de participer à la construction de son quartier, de sa ville ou de son territoire.

En 2014, le BEP structurera son action afin d'atteindre ces objectifs.

---

Informier les Villes et Communes dans le domaine de l'aménagement du territoire

---

Les matières de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme sont en constante évolution. 2014 devrait être marquée par l'entrée en vigueur du nouveau Code du Développement Territorial (CoDT) qui remplacera le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE).

Parallèlement, le Schéma de Développement de l'Espace Régional est également en cours de révision au niveau du Gouvernement wallon.

Le BEP assurera une veille sur ces changements et communiquera avec les Communes sur les thématiques centrales et la mise en oeuvre de ces réformes.

énergies renouvelables. En 2014, l'objectif est de poursuivre l'action en diffusant l'information et en favorisant les rencontres.

Le BEP restera également particulièrement attentif à la convention des Maires et aux impacts liés à ce programme pour les communes namuroises. C'est pourquoi le BEP se positionnera comme coordinateur.

---

Objectifs généraux complémentaires en réflexion

---

### **Faire évoluer le Fonds relatif aux crédits parallèles**

Afin d'affecter au mieux l'enveloppe disponible, une réflexion sera menée au BEP en 2014 pour diversifier le champ d'application de ce fond afin de rencontrer au mieux les besoins des associés pour leurs projets communaux.

- « **Produire moins de déchets, acheter mieux et jeter moins, trier plus et valoriser davantage** », BEP Environnement s'inscrit pleinement par ses actions et projets dans les lignes directrices définies par la Wallonie en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers.
- La Wallonie a adopté une liste d'infrastructures (outils de valorisation et de traitement, centres de transfert, parcs à conteneurs, ...) éligibles aux subsides régionaux, sous forme d'annuités remboursables au fur et à mesure de l'amortissement des outils. Alors que les retards de traitement des dossiers les plus stratégiques (grosses infrastructures de traitement) ont été résorbés, l'enjeu majeur est **la pérennité des subsides aux infrastructures pour les vingt années à venir** et le traitement rapide de divers dossiers, certes plus mineurs, mais qui, ensemble, représentent des engagements financiers non négligeables (extensions de parcs à conteneurs et centre de compostage principalement). Vu les montants en jeu, sans respect des engagements de la Wallonie (notamment en matière de prise en charge des intérêts réels des emprunts, avec un maximum de 5%) et sans un traitement des dossiers dans des délais raisonnables, les Intercommunales ne pourront plus faire face financièrement et une contribution complémentaire devra être réclamée aux communes affiliées.
- Alors que le dernier Plan Wallon des Déchets (Horizon 2010) est arrivé à échéance, la Wallonie a confié de très nombreuses études à des bureaux d'études extérieurs, afin de déboucher sur la rédaction d'un nouveau Plan « **Horizon 2020** » **de gestion des déchets**. Après des mois d'études et de concertations, le plan tarde à se concrétiser et la concertation qui a prévalu tout au long des études avec les Intercommunales semblent, en bout de course, être mise à mal. Il va de soi que les Intercommunales ne pourront cautionner, dans le futur Plan, des dispositions voire des obligations qui seraient décidées sans **tenir compte des réalités de terrain et des particularités locales**.
- L'optimisation du tri, tant à la source par les citoyens, avant collecte en porte-à-porte ou dépôt au parc à conteneurs, que dans les différents processus de traitement industriel, entraîne **une diversité de plus en plus grande des flux de déchets spécifiques à mettre en filière**. Certaines de ces filières sont fortement influencées par le contexte économique et financier morose de ces dernières années, entraînant des fluctuations importantes des coûts, avec un risque d'instabilité du coût global de gestion des déchets, répercuté in fine au citoyen.

- **Se positionner comme partenaire essentiel des Communes et de la Région** en matière de prévention et de sensibilisation en veillant à :
  - développer un programme de prévention à l'échelon intercommunal axé sur les flux prioritaires définis au niveau régional et décliné par public cible ;
  - renforcer ce programme par des actions de prévention menées à l'échelon local pour le compte des communes nous mandatant ;
  - soutenir le réemploi, par l'élaboration de partenariats structurés et durables ;
  - développer des actions de sensibilisation cohérentes et à valeur ajoutée pour différents publics cibles (les enfants, les jeunes, les publics fragilisés, ...) en privilégiant la collaboration avec des professionnels de terrain.
- **Assurer sur l'ensemble du territoire un service de collecte multi-filières et un réseau de parcs à conteneurs performants** selon les principes suivants :
  - respect du principe du « pollueur-payeur » ainsi que de la hiérarchie européenne en matière de gestion des déchets ;
  - diversification des collectes sélectives et des filières de valorisation ;
  - optimisation des transports et des circuits de collecte, dans une optique environnementale et économique.
- **Poursuivre, en propre ou en partenariat, le développement d'un réseau performant d'outils de valorisation et de traitement**, adaptés à chaque flux de déchets collectés, axé sur les principes de proximité et de pérennité.
- **Assurer un service public de qualité** vis-à-vis des communes, en proposant un service efficient de gestion des déchets ménagers, en apportant des solutions concrètes en matière de gestion des déchets communaux, et des réponses adaptées en termes législatif et administratif.

- **Production de déchets par habitant** : 540 kg/an/habitant
- **Recyclage** : 55 % du gisement global des déchets
- **Compostage/biométhanisation** : 16 % du gisement global des déchets
- **Valorisation énergétique** : 27 % du gisement global des déchets
- **Mise en CET directe** : 2 % du gisement global des déchets
- **Nombre de personnes sensibilisées** : 50.000 personnes (hors campagnes TV, toutes-boîtes, ...)

## Se positionner comme partenaire incontournable en matière de prévention et de sensibilisation

*Pour se positionner comme partenaire en matière de sensibilisation, le BEP veut :*  
*Développer un programme de prévention à l'échelon intercommunal axé sur les flux prioritaires définis au niveau régional;*  
*Renforcer ce programme par des actions de prévention menées à l'échelon local pour le compte des communes nous mandatant ;*  
*Soutenir les différents services de BEP Environnement par une communication de proximité et engageante.*

Campagne de prévention transversale et actions de terrain sur la lutte contre les pesticides, le gaspillage alimentaire et le réemploi

BEP Environnement participera en 2014, avec les autres Intercommunales wallonnes de gestion de déchets (au sein de la Copidec), à une campagne médiatique transversale de prévention des déchets. Cette communication fédératrice entend donner une visibilité globale aux messages sans gommer l'identité des Intercommunales et des communes.

Partant de la brochure "Un jour, un geste" créée en 2013, la campagne se déclinera autour de 7 messages de prévention : "Compostez, c'est à votre portée", "Achetez malin", "Mangez sans gaspiller", "Prolongez la vie de vos objets", "Achetez durable", "Entretenez votre maison au naturel" et "Utilisez moins de papier".

Des spots radios, des pré-rolls sur le web, des visuels pour les bulletins communaux et le stand du salon des mandataires seront déployés autour de ces thématiques.

BEP Environnement amplifiera trois des sept gestes de la brochure dans les actions qu'elle mène sur son territoire :

- **La lutte contre les pesticides** avec un concours réalisé dans la presse locale pour sensibiliser à l'accueil des prédateurs naturels dans les jardins en lieu et place des pesticides ;
- **La réduction du gaspillage alimentaire** par l'organisation de formations destinées à des professionnels de terrain afin de relayer ensuite les messages vers leurs bénéficiaires ;
- **Le réemploi**, avec l'organisation conjointe avec la Ville de Namur et la participation au Salon Recup'ère.

La nécessité d'une approche plus approfondie du compostage sera quant à elle évaluée au cours de l'enquête relative à la collecte des déchets organiques.

Développement de collaborations avec les écoles supérieures sur la thématique du Développement Durable

Dans la continuité des actions initiées sur le développement durable en 2013 pour le 50ème anniversaire du BEP, BEP Environnement et l'Henallux vont renouveler la sensibilisation des étudiants de 2ème comptabilité et ce, dès la rentrée scolaire 2013-2014.

Ainsi, après une **initiation au développement durable** et son imbrication dans les activités d'une entreprise, les étudiants seront invités à créer leur plan d'affaire. Au cours de l'avancement de leur projet, ils pourront recevoir des feedback de la part de

Actions spécifiques à destination des publics fragilisés en collaboration avec des partenaires locaux et développement d'une bibliothèque web

Ayant récolté un vif succès en 2013, la formation initiée en collaboration avec le service des aides familiales de la Province (SPAF) sera poursuivie et proposée aux autres structures d'aides familiales situées sur le territoire namurois en 2014.

Dans la continuité de la table-ronde organisée en 2013 à l'intention des responsables de CPAS et travailleurs sociaux et sur base de l'analyse des priorités de terrain qui se sont dégagées, des formations à la bonne gestion des déchets vont être programmées courant 2014 à l'intention des assistants sociaux des CPAS. Un intérêt a également été marqué pour établir des synergies avec les services de médiation de dettes.

Enfin, une dizaine de nouvelles fiches thématiques pratiques complèteront celles réalisées en 2013 et rassemblées dans un classeur intitulé « Les fiches pratiques du BEP ». Ces outils ainsi que le prêt de jeux et de malles pédagogiques répondent à l'attente des professionnels. A l'avenir, elles seront proposées par mailings et via une bibliothèque web réservée aux professionnels actifs dans la formation, l'éducation ou l'animation. L'idée est aussi, tout en proposant des outils adaptés, de développer des réseaux de contacts en vue d'échanger des expériences et savoir-faire.

Dans les écoles fondamentales et secondaires, diffusion de nouveaux outils et animations

Fin 2013, le premier volet **d'une valise pédagogique sur la gestion des déchets** depuis la prévention jusqu'à l'élimination a été proposé en prêt aux écoles du fondamental (cycle 5-6). Il porte sur la prévention en général et plus particulièrement sur le gaspillage alimentaire. Dès la rentrée scolaire 2014-2015, un second volet abordera l'historique de la prévention, de la collecte et du tri ainsi que, de façon plus approfondie, la notion du réemploi.

Ces deux premiers volets seront également adaptés au premier degré du secondaire.

professionnels avant de le présenter et de le défendre devant un jury dans une optique d'évaluation formative.

Pour la rentrée scolaire suivante 2014-2015, le BEP capitalisera sur sa participation au [salon Recup'ère](#) pour la sensibilisation des étudiants du secondaire.

Enfin, la mise en avant des divers métiers présents sur un site industriel comme le Site Intégré de Gestion des Déchets de Floreffe sera également proposée aux étudiants des écoles supérieures et techniques au travers de visites du site et de partages d'expériences avec des membres de l'équipe (responsable d'exploitation, mécanicien, logisticien, gestionnaire de projets, chargé de communication, comptable, ...) afin de leur permettre de mieux appréhender le passage dans la vie professionnelle.

---

Co-organisation et participation au salon Recup'ère : création d'un labyrinthe sur l'éco-consommation

Vu le succès rencontré lors de la première édition du [Salon Recup'ère](#) en mars 2013, une deuxième édition est d'ores et déjà programmée en novembre 2014. Pour intensifier et pérenniser l'événement, la Ville de Namur et le BEP ont décidé de s'associer pour **co-organiser le salon** au travers d'un marché conjoint.

BEP Environnement y sera également présent en tant que participant, en animant un espace de sensibilisation sous forme d'un labyrinthe sur le thème de l'éco-consommation destiné au public familial. Un appel à des écoles d'art de la province (Centres de créativité, Maison de jeunes, Académies...) sera lancé afin de concevoir la structure de ce labyrinthe et de le construire en objets de récupération.

Le BEP capitalisera aussi sur le salon afin de poursuivre la collaboration initiée avec Henallux pour sensibiliser ses étudiants engagés dans l'élaboration de plans d'affaire à orientation développement durable. Une action spécifique leur sera proposée dans le cadre du salon.

---

Utilisation du matériel logistique du BEP comme vecteur de communication

BEP Environnement étudiera en 2014 **la faisabilité d'utiliser ses outils de collecte (flancs de camions et/ou panneaux aux entrées de parcs à conteneurs) comme nouveaux canaux de communication**. Plusieurs aspects devront être analysés comme le type de supports et l'investissement de base y associé, la visibilité/fréquentation, l'intérêt d'annonceurs ou de partenaires.

Ces supports permettraient de communiquer vers les citoyens (usagers des parcs ou usagers de la route croisant nos véhicules) sur les actions menées par le BEP, les événements régionaux et activités communales ainsi que sur des produits et services d'annonceurs potentiels. A examiner au regard des 1.350.000 visiteurs des parcs à conteneurs et des 2.000.000 de km parcourus par un par nos véhicules. Dans le même ordre d'idées, le BEP réfléchit à exploiter les technologies et l'innovation afin d'améliorer la gestion des déchets des citoyens.

Une nouvelle animation sur le réemploi sera mise à disposition des enseignants du fondamental en plus de celles déjà proposées sur le thème de "La Chasse au gaspi".

Le BEP entend également soutenir des actions qui mobilisent davantage les élèves et les incitent à s'engager durablement dans la prévention des déchets. Dans ce cadre, un appel à projet sera lancé dans les écoles primaires sur le thème du réemploi, les meilleurs projets seront récompensés par la venue dans l'école d'un spectacle axé sur le même thème.

---

Mise en place de partenariats avec les institutions culturelles locales

Pour sa première implication en 2013 au **Festival du film nature** de Namur, BEP Environnement a :

- \*proposé une sensibilisation des étudiants du secondaire en suivi d'une projection d'un film sur la pollution des océans par le plastique ;
- \*mis en place des îlots de tri sur les différents lieux de la manifestation ;
- \*animé à l'aide d'un outil didactique de sensibilisation au tri (le tri-cycle) une après-midi de projections/expositions.

Fort de cette expérience, BEP Environnement proposera en 2014, plusieurs séances d'animations pendant et après le Festival aux écoles qui le souhaitent.

Par ailleurs, de nouvelles collaborations seront initiées avec les Maisons du Conte ainsi que d'autres structures culturelles en 2014 . Elles seront invitées à animer des ateliers et rencontres lors de journées thématiques, par exemple, dans le cadre de Place aux enfants.

---

Création d'une plateforme citoyenne autour de la prévention, du tri et recyclage

Prises de contacts directs et rencontres de terrain permettent d'évaluer les retours des actions mises en place et de les faire évoluer.

A côté de la sensibilisation menée au cœur des communes lors des manifestations locales (stands, spectacles, ...), ou via les animations dans les écoles et à destination des professionnels de différents secteurs, BEP Environnement souhaite mettre en place un outil d'échanges avec les citoyens.

Une réflexion sera menée afin de créer, via une application internet, **une plateforme d'échanges d'idées**. Des appels à contribution sur des thématiques liées à la gestion des déchets seront ainsi lancés et nourris au préalable par des articles, vidéos, enquêtes,...

Ils compléteront les tables-rondes mises en place en 2013 pour les organisateurs de festivals, les responsables de CPAS ou sur le thème de la collecte des déchets organiques.

---

Promotion des métiers de l'environnement

---

La variété des métiers au sein de BEP Environnement est grande et encore trop souvent méconnue du grand public. Ces métiers, à portée environnementale ou technique, permettent de prévenir, limiter, transformer ou éliminer les déchets produits en province de Namur.

Chaque mois, sur le site internet de BEP Environnement, **un point rencontre sera proposé aux internautes.**

Des collecteurs et préposés des parcs à conteneurs, aux équipes de logistique et d'exploitation de la chaîne de tri/broyage des bois et encombrants de Floreffe, en passant par l'équipe du centre de compostage, c'est tout un univers qui est à découvrir.

---

Art et déchets : Urban Art et bulles à verre

---

Un **projet pilote de sensibilisation à la propreté autour des bulles** à verre et au bon tri a été initié en 2013 dans les écoles de la commune de Profondeville.

Dans le cadre du Festival "Bulles" qui se tient à Arbre le 1er juin 2014, BEP Environnement, en collaboration avec les organisateurs du Festival, l'Echevinat de la Culture de la commune et Fost Plus, a suggéré aux classes de 3-4ème et 5-6ème primaires de décorer des posters qui, une fois sélectionnés par un jury, seront imprimés et collés sur les bulles à verre de l'entité. Chaque école a reçu en septembre 2013 une thématique à illustrer par un slogan et un dessin. Par exemple : la propreté des bulles à verre, le verre se recycle, 4000 ans pour disparaître...

Les bulles à verre décorées seront exposées pendant le Festival.

## Assurer sur l'ensemble du territoire un service de collectes multi-filières performant

*Pour assurer un service de collecte efficace, le BEP veut :*  
*Améliorer le service rendu à la population ;*  
*Intensifier les collectes sélectives ;*  
*Rendre encore plus efficaces les activités opérationnelles.*

### Mise en œuvre de la géolocalisation des tournées de collectes

L'acquisition et la mise en œuvre d'**un système de géolocalisation des tournées de collectes** ont été dictées pour rencontrer les objectifs suivants :

- moderniser la façon de travailler du service collecte par l'utilisation des nouvelles technologies (cartographie de toutes les tournées et de tous les sites de collecte du verre);
- optimiser les circuits de collecte (meilleure efficacité, économie en carburant);
- améliorer le suivi du travail et le reporting (réponse aux réclamations des citoyens, des communes ou de Fost Plus);
- mieux répartir la charge de travail entre équipes (équité);
- proposer une assistance à la navigation sur les tournées (renforcement de la polyvalence);
- permettre une saisie optimale des anomalies (rues bloquées, travaux, sacs trop lourds...);
- améliorer la communication avec l'ensemble des équipes (le système intègre les communications orales et écrites) et renforcer la sécurité.

La procédure de marché public, lancée en 2012, a abouti en avril 2013; le marché a été attribué à la société SABATIER de Saint-Aunes (France).

La solution retenue, reposant sur le principe de la géolocalisation, est conviviale et adaptée aux utilisateurs, performante, modulable; elle comprend plusieurs équipements embarqués installés à bord des véhicules et une composante back-office permettant le suivi et l'optimisation des tournées.

Le projet est subdivisé en trois phases :

- la 1ère première phase correspond à l'installation des équipements hardware à bord des véhicules (juin 2013), et à la collecte des informations des tournées existantes (septembre 2013- mars 2014);
- la deuxième phase correspond à la mise à disposition des outils de gestion des tournées permettant la définition de nouvelles tournées et l'affectation de celles-ci aux véhicules;
- la troisième phase correspond à la mise à disposition de la solution d'optimisation de tournées, permettant la détermination de solutions optimales pour l'organisation de celles-ci (deuxième et troisième trimestres 2014).

### Amélioration de la collecte des déchets dans le centre-ville de Namur

En 2011, certaines Communes namuroises ont manifesté un intérêt pour collecter les déchets de nuit, vu l'engorgement des centres villes en journée. Une étude de faisabilité a été réalisée par l'ULB, à la demande de BEP Environnement, en 2011 - 2012.

Le rapport présentant la faisabilité du travail de nuit pour la collecte des déchets dans certaines sections des entités d'Andenne, Ciney, Dinant, Gembloux et Namur a été présenté aux instances de BEP Environnement et aux communes concernées.

Ce rapport concluait à un surcoût de près de 20% par rapport au coût des collectes en travail de jour.

Une telle augmentation des coûts de collecte ayant été jugée inacceptable par plusieurs des Communes concernées, il était difficilement envisageable de poursuivre la mise en place d'un service de collecte de nuit. D'une part, le planning n'aurait plus été homogène, et d'autre part, les surcoûts fixes (personnel d'encadrement, mécaniciens, opérateurs, dépenses énergétiques) seraient devenus prohibitifs pour les communes restantes.

En 2013, **la Ville de Namur a demandé à BEP Environnement d'envisager à la place de collecter les papiers et cartons dans certaines rues du centre-ville en soirée (à partir de 19h)**, cette demande étant motivée par les constats d'incivilités survenant en soirée et la nuit (principalement l'éparpillement des papiers & cartons déposés la veille au soir par les citoyens ou les commerçants).

Des tests de faisabilité ont été menés en avril et juillet 2013, pour répertorier les problèmes que ce nouveau mode de collecte pourraient engendrer, les corriger le cas échéant si le projet aboutit, et in fine pouvoir chiffrer les coûts engendrés.

En règle générale, la grande majorité des papiers et cartons du secteur à desservir a pu être collecté en soirée. La perturbation du bon déroulement des opérations vient essentiellement de voitures mal garées, de la présence de terrasses (nombreuses l'été), du nombre important de piétons et du mauvais conditionnement des papiers & cartons.

La majeure partie des difficultés serait réglée par la **création de points de rassemblement**. Ces points devraient être placés de manière à ne pas gêner la circulation lors du chargement, mais également à ne pas nuire aux commerces et restaurants. Ils devront aussi être judicieusement placés pour éviter tous risques de dépôts sauvages de déchets.

Une alternative, afin de mieux intégrer au paysage urbain ces points de regroupement serait d'équiper le centre-ville de **conteneurs enterrés intelligents**

(équipés de sondes de remplissage) afin de remplacer la collecte en porte-à-porte tous les 15 jours par une vidange optimisée desdits conteneurs (en fonction de la gestion active des remplissages).

Ces deux options, ainsi que les aspects financiers en découlant, seront étudiées avec la Ville de Namur en 2014.

---

### Amélioration qualitative et quantitative de la collecte des déchets organiques

---

Courant 2013, le souhait d'impliquer les professionnels du terrain (éco-conseillers et/ou relais locaux) dans **la mise en place d'actions d'amélioration des résultats qualitatifs et quantitatifs de la collecte des déchets organiques** a été exprimé.

Parallèlement, la nécessité est également apparue de comprendre les comportements des citoyens, leur motivation et leur frein; pour ce faire, une approche d'étude marketing a été envisagée.

Un cahier des charges a donc été lancé avec pour finalité la réalisation de fiches actions à mettre en place dans les communes affichant des résultats mitigés en matière de collecte organique, soit du point de vue quantitatif, soit du point de vue qualitatif.

Afin d'établir au mieux le questionnaire de l'enquête marketing, la première phase du projet sera l'organisation de quelques tables rondes d'échanges avec des citoyens ou des personnes relais des communes plus directement concernées (éco-conseillers ou autres).

Dès 2014, l'enquête sera réalisée et analysée afin de déboucher sur des fiches actions qui seront proposées aux communes concernées avec l'accompagnement et le soutien nécessaire pour les mettre en œuvre.

## Pérenniser un réseau performant de parcs à conteneurs

*Pour améliorer les performances de son réseau de parcs à conteneurs, le BEP veut :  
Moderniser le réseau par des extensions et des rénovations de certaines infrastructures ;  
Améliorer le service rendu aux utilisateurs notamment par l'accès informatisé aux données utiles (quotas, accessibilité) ;  
Optimiser le tri des déchets.*

Accès internet des citoyens à leurs quotas et autres données utiles ;  
achats de compost et de sacs d'amiante par prépaiement bancaire

L'informatisation des parcs à conteneurs est effective depuis 2012. Il appartient maintenant à BEP Environnement de la faire évoluer, notamment par des développements d'applications pour permettre aux citoyens de consulter diverses informations utiles.

Cette consultation pourra se faire directement sur un ordinateur ou sur un smartphone. Les informations de type organisationnelles ou personnalisées seront accessibles au citoyen d'un simple clic, comme :

- **l'état de ses quotas ;**
- **la disponibilité d'un conteneur** pour un type de déchet donné ;
- **le jour et la tranche horaire les plus fluides.**

Par ailleurs, pour supprimer les flux d'argent liquide dans les parcs et endiguer les vols et vandalismes, les achats qui y sont actuellement effectués (sacs d'amiante, compost en vrac ou, nouveauté envisagée également, en sacs), le seront à l'avenir moyennant paiements bancaires préalables.

Enfin, le tri des déchets et la qualité de ce tri est un enjeu majeur pour les différentes filières de valorisation des déchets récoltés dans les parcs. L'Intercommunale souhaite optimiser ce tri par **la recherche continue de nouvelles filières** mais également par une meilleure communication des consignes de tri aux usagers des parcs à conteneurs.

Finalisation et modernisation du réseau de parcs à conteneurs

La finalisation et la modernisation du réseau de parcs à conteneurs passe par quelques dernières réalisations :

### 'Un nouveau parc à conteneurs à Sambreville

L'extension initialement prévue n'étant pas techniquement réalisable, la création d'une nouvelle infrastructure sur un autre site a été privilégiée.

Depuis quelques années, l'objectif était d'implanter le futur parc sur une partie du site Saint-Gobain, rue des Glaces Nationales. Depuis, diverses incertitudes (implantation éventuelle d'une prison et délais de réhabilitation du site) nous ont contraints à nous tourner vers une autre localisation: une zone boisée située derrière la future caserne des pompiers.

Si les contacts menés avec la Commune et la Région pour les questions d'accès et avec Solvay, propriétaire du site, aboutissent favorablement, et moyennant les résultats de l'étude d'orientation quant à la pollution éventuelle du site, l'avant-projet définitif et la demande de permis seront menés en 2014.

### 'Des réaménagements en profondeur des parcs de Beauraing et Walcourt

2014 verra également la concrétisation de la réalisation des extensions des parcs à conteneurs de Beauraing et de Walcourt.

En effet, dans ces deux cas, l'infrastructure actuelle n'est constituée que d'une simple dalle sans aucun quai de déversement. Elle ne permet donc pas d'accueillir les utilisateurs dans des conditions de confort et de sécurité optimales.

Pour y remédier, un réaménagement total de ces parcs sera réalisé en créant des quais via un système de modules préfabriqués en béton, cette technique présentant le grand intérêt d'accroître considérablement la surface utile d'exploitation, sans acquisition de terrains supplémentaires.

Etude et mise en œuvre d'aménagements de différents parcs à conteneurs en vue d'y améliorer le service aux usagers

Suite à l'abandon du projet de construction d'un parc à conteneurs dans l'entité de Profondeville et à l'autorisation de la Région de réaffecter les subsides à d'autres projets, BEP Environnement a réalisé, courant 2013, un état des lieux complet des parcs à conteneurs existants n'ayant pas fait l'objet de travaux d'aménagements récents.

L'objectif était d'analyser les besoins d'aménagement ou d'extension restants dans le réseau de parcs à conteneurs, de les chiffrer et de les prioriser.

2014 devrait donc voir entamés différents dossiers (extensions, rajout de quai, aménagement de nouvelles zones de stockage,...) qui auront été définis comme prioritaires, sur base du budget restant après prise en compte des travaux prévus à Sambreville, Beauraing et Walcourt.

## Poursuivre le développement d'un réseau performant d'outils de valorisation et de traitement

*Pour mettre en place des outils de valorisation performants, le BEP veut :*  
*Concrétiser de nouvelles infrastructures de traitement de déchets ;*  
*Optimiser continuellement les outils existants et y intégrer les enjeux énergétiques ;*  
*Assister les communes dans des dossiers nécessitant des compétences pointues en matière de gestion environnementale.*

Travaux de modernisation du site de Biron pour qu'il réponde aux besoins opérationnels et aux enjeux énergétiques

Le centre de transfert de Biron, acquis par le BEP en 2004, connaît une activité industrielle dans le domaine des déchets depuis les années '70.

Les premiers bâtiments construits sur le site dans les années '80 ne sont plus adaptés aux besoins actuels de l'Intercommunale et sont particulièrement énergivores. Par ailleurs, les locaux sociaux et administratifs sont exigus et séparés dans deux bâtiments différents.

Il est donc apparu opportun de **réfléchir au réaménagement des bâtiments les plus vétustes et à l'amélioration du cadre de travail du personnel employé et ouvrier.**

En 2012, cette réflexion a débuté par la définition des besoins du personnel et par le lancement d'études de sol afin d'investiguer la présence d'éventuelles pollutions.

Les aménagements suivants sont ainsi envisagés :

- le remplacement et déplacement du pont de pesée ;
- la création d'un local spécifique destiné à la gestion du pont de pesée ;
- le rassemblement de l'ensemble des locaux sociaux (vestiaires, réfectoires, douches) et administratifs (bureaux) dans un seul bâtiment ;
- la création d'une salle de réunion ;
- dans une optique de mobilité et d'optimisation des déplacements, la création de bureaux partagés destinés à accueillir du personnel non permanent ;
- la création d'un hall-relais dans une aile du bâtiment.

Pour ce faire, deux hypothèses ont été analysées en 2012, à savoir la rénovation complète du bâtiment ou la démolition/reconstruction d'un bâtiment neuf. Au terme de cette analyse, la première hypothèse a été retenue, à savoir la rénovation complète du bâtiment situé en façade, rue du Petit élevage.

En 2013, un marché a été lancé afin de sélectionner une équipe pour assurer les services d'architecture, d'ingénierie, de coordination de sécurité et de responsable PEB et un avant-projet a été réalisé.

**En 2014, la phase projet sera finalisée et la demande de permis sera introduite. Un marché sera également lancé pour la réalisation des travaux.**

Les travaux de réaffectation devrait débuter fin 2014 ou début 2015 et durer de l'ordre de 200 jours ouvrables.

Etude de l'opportunité de concrétiser une unité de biométhanisation en territoire namurois

Les déchets organiques collectés sur l'ensemble du territoire namurois sont valorisés dans l'unité de biométhanisation de Tenneville (capacité de 30.000 tonnes/an), objet d'une copropriété AIVE-BEP Environnement - INTRADEL.

Conformément au plan d'investissement de la Région wallonne, **BEP Environnement étudie le développement de son propre outil de biométhanisation**. Dans le cadre de sa politique de réduction des transports et d'optimisation des collectes et autres transferts de déchets, le Site Intégré de Gestion des Déchets (SIGD) de Floreffe, point de démarrage et de retour des collectes de l'arrondissement de Namur, constitue une localisation prioritaire.

Fin 2013, BEP Environnement a examiné tous les paramètres technico-économiques et environnementaux d'une biométhanisation localisée à Floreffe, en prenant en compte les évolutions technologiques et réglementaires, ainsi que les gisements de déchets organiques de son territoire et des zones limitrophes. Cette analyse a été faite à la lumière d'une étude de pertinence réalisée par un bureau d'études extérieur.

En fonction des conclusions de cette étude, si la pertinence du projet est avérée, un cahier de charges sera rédigé en 2014 pour la réalisation d'une unité de biométhanisation à Floreffe. La pertinence du projet sera principalement dépendante de la possibilité de valoriser le biogaz produit, cette opération devant nécessairement se justifier sur les plans technique, économique et environnemental.

---

Amélioration continue de l'exploitation de la chaîne de tri-broyage des déchets de bois et d'encombrants de Floreffe

---

Soucieuse d'améliorer l'environnement de travail du personnel affecté à l'exploitation de la chaîne de tri-broyage des bois et encombrants, BEP Environnement poursuivra en 2014 ses **investissements dans des systèmes de lutte contre la poussière**. Le projet restant à concrétiser est notamment celui de la brumisation du bâtiment de stockage des bois broyés et du chargement automatique des camions. De plus, l'installation de caméras de contrôle sur les lignes de production permettra au personnel d'exploitation de **détecter instantanément les pannes et les bourrages** qui peuvent survenir sur les différents convoyeurs.

Enfin, les discussions se poursuivront avec l'adjudicataire du marché de construction du site afin d'augmenter la productivité des lignes et les performances des installations, lesquelles restent en-deçà de celles annoncées. Le résultat des discussions devraient produire leurs effets en 2014.

---

Evolution du bureau d'études vers de nouveaux métiers

---

En raison de l'évolution perpétuelle des activités de BEP Environnement, les missions du Service «Traitement industriel et étude de projets» du Département Environnement du BEP sont elles-mêmes amenées à évoluer.

### 1. Les outils de traitement

Les filières de traitement des déchets gérées en propre ou en partenariat par BEP Environnement ont été clairement définies dans le plan d'investissements de la Wallonie et sont à présent quasiment toutes mises en œuvre (reste à concrétiser, l'unité de biométhanisation de Floreffe).

Dans la continuité de 2013, l'année 2014 sera consacrée à l'**optimisation des processus mis en place**, tant au niveau du fonctionnement des équipements, de leur maintenance et du suivi de leurs performances, qu'au niveau du choix des filières pour les matières produites.

### 2. La post-gestion des centres d'enfouissement technique (CET)

Les trois CET de classe 2, anciennement exploités par BEP Environnement, sont à présent en phase de post-gestion. Malgré la fin de l'exploitation de ces sites, un travail important de surveillance et de limitation des impacts environnementaux reste à assurer durant les prochaines années.

### 3. Assistance à maîtrise d'ouvrage

---

Gestion immobilière des sites de BEP Environnement

---

Avec la croissance des activités de BEP Environnement au fil du temps, **le patrimoine immobilier de l'Intercommunale s'est progressivement agrandi et comprend à ce jour pas moins de 42 sites**, des plus modestes aux plus importants (parcs à conteneurs, centres de transfert, centre de compostage, centres d'enfouissement technique et SIGD de Floreffe).

La question de la gestion immobilière des sites se pose à plusieurs niveaux : maintenance préventive (entretiens des bâtiments et équipements liés), maintenance curative (réparations) et améliorations.

La maintenance des sites a pour but de garantir un environnement fonctionnel pour assurer le bon déroulement des différentes activités, mais aussi de maintenir la valeur du patrimoine immobilier. En fonction de leur âge ou de leur taille, certains sites nécessitent un suivi assez important. Dans la continuité du travail initié en 2013, nous poursuivrons en 2014 l'**optimisation de la gestion de la maintenance, dans un but de rationalisation et d'anticipation**, notamment par la centralisation et le suivi de ces opérations dans une base de données dédiée.

Dans une optique de sécurisation de l'ensemble des sites d'exploitation de BEP Environnement, un projet global de placement de caméras est à l'étude; sa concrétisation est prévue pour 2014.

---

Assistance à maîtrise d'ouvrage

---

Dans le cadre de l'évolution de notre bureau d'études vers de nouveaux métiers, quelques projets d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ont été initiés en 2012 et 2013 pour des communes.

2013 a vu la finalisation d'un projet de création d'infrastructure de gestion de déchets et de matériaux à l'usage de la Commune de Gesves.

En 2014, nous poursuivrons les projets entamés :

- \*réhabilitation d'un centre d'enfouissement technique de classe 3 et réalisation d'une demande de permis de modification du relief du sol à Rochefort ;
- \*réalisation d'une demande de permis de modification du relief du sol à Hamois.

Grâce à son métier de base, BEP Environnement a acquis un savoir-faire important en matière de gestion des déchets. Il a aussi pour ambition de **développer son expertise dans d'autres domaines liés à l'environnement et porteurs d'avenir**, comme **l'utilisation des énergies renouvelables** (développement de projets comme l'installation photovoltaïque réalisée en 2013 à Floreffe) ou **la gestion des sols pollués** (obtention de l'agrément comme Bureau d'Etude spécialisé).

Les expériences acquises dans ces thématiques serviront à développer des projets propres à l'Intercommunale, mais aussi à répondre aux préoccupations des communes en matières environnementales ou énergétiques.

Dans la continuité de 2013, BEP Environnement continuera en 2014 le **développement de missions d'assistance à l'attention des communes** qui manifestent des besoins dans les matières suivantes :

- \*création d'infrastructures adaptées à une gestion optimale des déchets communaux (parc à conteneurs pour déchets des services travaux, voiries, ...) ;
- \*réalisation de plans de réhabilitation de dépotoirs ;
- \*réalisation de dossiers de demande de modification du relief du sol ;
- \*production et valorisation énergétique de biomasse ;
- \*création d'installations photovoltaïques ;
- \*mise en place de systèmes de management environnemental (type ISO 14001) ;
- \*réalisation d'audits de conformité par rapport à la législation environnementale.

Par ailleurs, nous étudierons différentes pistes de collaboration possibles avec l'INASEP, notamment en ce qui concerne la valorisation agricole des boues de stations d'épuration, ou la collecte de certains types de déchets.

---

Diversification de la vente de compost par l'acquisition d'une ensacheuse

---

Le centre de compostage produit un compost vert de qualité, qui est principalement vendu en vrac à des producteurs de terreau et à des agriculteurs. Par ailleurs, une partie du compost est également vendue en vrac à des particuliers, soit directement au départ du centre de compostage, soit sur les parcs à conteneurs, qui disposent tous d'un petit stock de compost.

Nous avons le projet de **mettre en place une petite unité d'ensachage au centre de compostage**.

L'opération d'ensachage elle-même sera réalisée durant la période creuse de l'activité de la plate-forme de compostage (novembre-mars), durant laquelle le personnel pourra utilement consacrer une partie du temps à cette activité à valeur ajoutée.

La vente en sacs du compost aux particuliers présenterait les avantages suivants :

- \*faciliter la manutention du produit pour

## BEP Plan Stratégique

l'acheteur ;

- permettre de vendre la juste quantité (actuellement le volume acheté est estimé) ;
- faciliter le stockage (palettes filmées) dans les parcs à conteneurs ainsi que le suivi des stocks.

D'autre part, une étude de marché sera réalisée afin d'évaluer l'intérêt de fournir d'autres types de points de vente (jardineries, ...).

## Assurer un service public de qualité vis-à-vis des Communes

*Pour se positionner comme partenaire privilégié, le BEP souhaite diversifier les services rendus aux Communes en matière de gestion de déchets et d'activités connexes.*

---

Développer un service global de distribution de sacs réglementaires au sein des commerces

---

En complément à la distribution de sacs biodégradables sur l'ensemble du territoire namurois, BEP Environnement assure également l'approvisionnement des sacs PMC dans les commerces de 2/3 des 39 communes affiliées.

Forte de l'expérience acquise en la matière, BEP Environnement proposera, en 2014, un service similaire pour **les sacs réglementaires destinés à la collecte des déchets ménagers résiduels**.

BEP Environnement proposera aux communes concernées la prise en charge de la logistique indispensable (acquisition, distribution, gestion des stocks et facturation des sacs) à la vente des sacs poubelle payants dans les Communes qui l'auraient mandaté à cette fin.

Complémentaire à ce service supplémentaire, BEP Environnement étudiera la faisabilité d'un marché groupé de sacs destinés aux services communaux permettant de probables économies d'échelle.

## Namur Expo

---

### Les constats

---

- Le marché des foires et expositions est depuis plusieurs années en profonde mutation: les manifestations de type généraliste sont pléthoriques et s'essouffent, la demande s'exprime en faveur de produits plus spécialisés et nouveaux.
- L'offre d'espaces d'expositions continue à se développer, même localement, créant un contexte de concurrence difficile.
- Le Palais jouit d'une localisation attrayante au cœur de la ville mais qui nécessite, vu son développement, de réfléchir aux possibilités d'extension sur les terrains adjacents, tout en préservant son intégration dans le tissu urbain du quartier.

---

### Les indicateurs

---

- Nombre de **manifestations**: 35
- Nombre de **visiteurs**: 260.000
- Nombre de **m<sup>2</sup> occupés x jours de manifestation**: 1.850.000

### Les objectifs

---

*Dans notre rôle de propriétaire concédant et non d'exploitant*

- **Renforcer la position de l'outil comme facteur d'attractivité de Namur**, en qualité de Capitale régionale, au travers d'un programme d'investissements de requalification et d'une politique de développement de manifestations à rayonnement régional.
- **Veiller à ce que le gestionnaire accroisse le taux d'occupation par une diversification des manifestations** projetées et une attraction de nouvelles manifestations s'inscrivant dans la vision que nous souhaitons promouvoir.
- **Examiner, avec les autorités de la Ville, le potentiel de croissance de l'infrastructure actuelle**, en vue de positionner le Palais au niveau qui doit être celui d'une capitale régionale, compte tenu des disponibilités foncières à moyen terme et de son intégration harmonieuse dans le quartier des Bas-Prés.
- **Intégrer dans la gestion et les aménagements futurs de l'infrastructure la notion du développement durable** en réduisant les coûts énergétiques et en favorisant le recours aux solutions alternatives.

## Les projets de Namur Expo

*Namur Expo est une infrastructure de grande qualité, dans la Capitale wallonne.*

*Après une décennie de remise à niveau, tant sur le plan infrastructurel que commercial, le moment est venu de définir les orientations pour permettre une croissance raisonnée de l'outil.*

En tant que propriétaire de l'infrastructure, le BEP a mis en œuvre un plan pluriannuel de requalification, qui est désormais réalisé.

En 2012, l'Intercommunale a attribué le marché de concession à la société Artexis, au terme d'une procédure ouverte.

Par ailleurs, à la suite des réflexions entamées en 2012 et en 2013, l'analyse sera poursuivie en 2014, en liaison avec les autorités de la Ville au sein du Comité stratégique prévu par le contrat de concession, quant aux **possibilités éventuelles d'extension et de réaménagement de l'infrastructure existante**, compte tenu des disponibilités foncières adjacentes à moyen terme.

Cette analyse se déclinera en trois sous-projets, portant sur :

- les différentes hypothèses de programmation urbanistique, intégrant les différentes fonctions que le site peut théoriquement recevoir ;
- les différents mécanismes juridiques pour la mise en œuvre de cette extension ;
- les différents scénarios portant sur la faisabilité économique et financière du projet.

Les Services d'appui



## Ressources humaines et Services généraux

---

### Les constats

---

- **La notion de « bien-être au travail » est essentielle.** Elle est cependant complexe car elle concerne un large ensemble d'éléments liés au travail : le contenu du travail, les relations en interne et en externe, la communication, le management, le confort, la sécurité, l'équilibre vie privée-vie professionnelle, ... tout en maintenant une bonne productivité.
- **Le lieu de travail est un lieu de cohabitation entre plusieurs générations** (baby boomers de plus de 50 ans, la génération X entre 30 et 50 ans et la génération Y de moins de 30 ans) dont les modes de fonctionnement sont différents. Les Ressources humaines doivent tenir compte de cette diversité dans leur management afin de leur permettre de fonctionner en toute harmonie et complémentarité.
- **L'émergence d'un « nouveau monde du travail » n'est plus à nier.** Le job du futur sera flexible, nomade et collaboratif. Le lieu de travail sera un lieu de rencontre impliquant une nouvelle organisation physique ; les questions de mobilité seront de plus en plus centrales et le télétravail de plus en plus répandu ; les notions d'équilibre et de flexibilité seront au centre des politiques de gestion. Le monde du travail doit s'y préparer tout en tenant compte de la culture et des besoins tant de l'entreprise que de ses collaborateurs.
- **L'engagement des collaborateurs envers leur entreprise est un marqueur important de l'efficacité de cette organisation.** Il prédit la stabilité du personnel, son degré de mobilisation, le faible taux d'absentéisme, la performance au travail, la qualité du service rendu, ... Les entreprises cherchent dès lors à cultiver cet engagement envers leur organisation en adaptant notamment le style de management.

### Les objectifs

---

- **Optimiser les compétences et les connaissances des collaborateurs** et du management par des politiques de recrutement, d'accueil, d'accompagnement, d'évaluation et de formation appropriées par rapport à l'évolution que connaît le monde du travail.
- **Maintenir et faire vivre une culture d'entreprise** répondant [aux valeurs de l'institution](#) en considérant les attentes (notamment en termes de bien-être au travail) des différentes générations de collaborateurs et les besoins de notre entreprise en vue de renforcer l'engagement de tous envers le BEP.
- **Stimuler la logique d'amélioration continue au sein du BEP** en veillant à ce que chacun puisse participer activement et de façon continue à l'optimisation des modes de fonctionnement.

### Faire évoluer les outils managériaux

Ces dernières années, nous avons connu l'émergence de nouvelles modalités de travail orientées vers **un management dynamique, une flexibilité des temps et lieux de travail et des formes de travail à haute valeur ajoutée**. Le BEP, pour garantir sa productivité et sa compétitivité, doit s'adapter à cette évolution en veillant ainsi à autonomiser au maximum ses collaborateurs.

Cela s'avère d'autant plus opportun que les prérequis en termes de vision stratégique, d'aptitude informatique, de démarche qualité et de culture d'entreprise sont déjà largement pris en compte et sont opérationnels au sein du BEP.

Dès lors, le management du BEP a entamé une réflexion concernant **l'optimisation des outils d'évaluation**. Cela aboutira à une opérationnalisation d'un management par objectifs au sein de nos équipes et à une nouvelle approche de nos entretiens individuels.

La volonté est, à travers ce processus de développement, d'accompagner les collaborateurs et les équipes dans l'optimisation de leur niveau d'autonomie et de leurs performance, tout en responsabilisant chacun par rapport à ce qui est attendu de lui.

Cela implique une évolution dans la conception de la fonction de manager qui se profilera davantage comme un leader ayant un rôle de "facilitateur" ou de "guide" par rapport à ses équipes. Cette thématique sera centrale dans les discussions du conseil de direction interne ainsi que dans la politique de formation des équipes de management.

### Implémenter le travail à distance

Aujourd'hui, les exigences du monde du travail requièrent **de plus en plus de flexibilité**. Au BEP, celle-ci va de pair avec une réflexion sur une plus grande autonomie des collaborateurs. Grâce aux nouvelles technologies et outils modernes implémentés au BEP, travailler de n'importe où et n'importe quand est devenu possible.

Le travail à distance dépasse largement la notion de "homeworking". Nous souhaitons pouvoir proposer à nos collaborateurs de **travailler de la façon la plus adaptée possible par rapport à leurs métiers, projets, clients, objectifs et besoins personnels**. Cela pourra se faire en diversifiant le lieu de travail (domicile, smart work center, chez les clients, sur nos différents sites...) ou le moment de travail, tout en veillant à garantir un bon équilibre travail-vie privée.

Ce mode de fonctionnement impliquera une évolution de notre organisation, notamment au niveau des horaires, des déplacements, des outils de gestion,... mais aussi une évolution dans le mode de management. Il convient dès lors de définir avec précision les modalités organisationnelles consolidée dans une charte et de vérifier sur le terrain, en collaboration avec des groupes tests, si elles sont fonctionnelles.

C'est ce travail de rédaction d'une charte de fonctionnement, (précisant notamment les métiers permettant une plus grande flexibilité) et de test qui sera réalisé en 2014 en vue d'une implémentation en 2015 pour l'ensemble du BEP.

### Optimaliser la communication et la collaboration internes

En 2014, nous mettrons en place diverses initiatives visant à optimiser la communication et la collaboration internes :

- **"journal d'entreprise" web** dans le cadre de la gestion dynamique de notre nouvel intranet ;
- **organisation ou participation à des moments de rencontre** entre nos collaborateurs pour qu'ils se connaissent mieux et ainsi, stimuler la collaboration: speeddating, teambuilding, événements sportifs, afterworks... ;
- **aménagement des espaces partagés** de notre bâtiment de Salzennes en veillant à dédicacer un endroit spécifique à la créativité ;
- **organisation d'une journée pour les enfants de nos collaborateurs** qui pourront le temps d'une journée "vivre la vie de papa/maman" ;
- **appel à candidatures pour des projets pluridisciplinaires transversaux stratégiques**.

### S'améliorer grâce à une dynamique participative

Le BEP s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue à travers la certification ISO 9001.

**En 2014, nous démarrons une nouvelle période de certification ISO 9001 pour une période de trois ans.** Nous veillerons dans ce cadre à nous recentrer sur la logique de détection d'idées d'évolution du BEP en prenant notamment comme ancrage la perception de nos clients à travers une analyse de leur satisfaction.

Nous veillerons également à alléger certaines procédures ou outils qualité en vue de faciliter leur utilisation et donc leur efficacité.

Nous voulons ainsi garantir une politique qualité accessible et utile à l'ensemble des collaborateurs.

En 2013, un groupe de travail s'est réuni en vue de formuler des propositions d'actions ayant pour objectif d'alléger certaines procédures administratives internes au BEP. Pas moins de 30 propositions d'actions sont ressorties de l'analyse. Elles traitent notamment :

- de la gestion de nos documents;
- de l'organisation du travail;
- de la rédaction et l'attribution de marchés publics;
- des systèmes d'approbation;
- des procédures d'achat;
- de l'information au personnel.

Ces actions seront menées pour la plupart en 2014.

Le BEP veille également à instaurer **une dynamique participative chez ses collaborateurs**. Nous mettrons en place des brainstorming sur base de techniques de créativité en vue de détecter de bonnes idées d'évolution à implémenter au sein du BEP.

## Comptabilité et Finances

---

### Les constats

---

- La gestion financière des Intercommunales s'inscrit dans la conjoncture économique actuelle marquée par les crises économiques et la fragilité des marchés.
  - Les facteurs exogènes tels que l'inflation et la volatilité des marchés (énergie, matières premières, ...) doivent être pris en considération dans la gestion budgétaire des Intercommunales. C'est ainsi qu'une bonne maîtrise des coûts et une approche correcte des impacts de ces fluctuations doivent être prises en considération dans les outils de gestion financière et prévisionnelle en vue d'inciter l'ensemble des Départements à rechercher les alternatives financières les meilleures.
  - La santé financière des Intercommunales est impactée par les difficultés croissantes à percevoir les recettes dans les délais prévus (subsidés, clients, ...) et nécessite de se prémunir contre les problèmes éventuels de solvabilité des co-contractants.
  - La fin, en 2013, de la période actuelle de programmation des Fonds européens implique la nécessité d'une recherche de services de financement alternatif pour garantir la continuité des activités visées.
  - Ces éléments conjoncturels imposent discernement et esprit critique dans le choix des dépenses quant à la pertinence de celles-ci et à leurs impacts en matière de rentabilité.
  - Les outils de projection mis en place au sein des Intercommunales suscitent l'intérêt de nos associés communaux quant au fait de disposer d'un outil financier d'aide à la décision à moyen terme.
- 

### Les objectifs

---

- En exploitant les outils de gestion prévisionnelle à caractère financier et comptable, **mettre en évidence les points nécessitant une analyse approfondie pour une gestion optimale des risques.**
- **Assurer le contrôle budgétaire régulier** afin de respecter les prévisions financières et d'encourager la réactivité des départements face à l'évolution de leurs activités.
- **Conscientiser et responsabiliser les collaborateurs du BEP** quant à la pertinence et au caractère satisfaisant des dépenses à réaliser.
- **Partager progressivement l'expertise** en analyse prévisionnelle avec nos associés communaux.

### Missions d'assistance en gestion de portefeuille d'assurances

*Exploiter l'expérience en matière de gestion technique, financière, juridique et administrative des assurances au profit des associés.*

Le projet vise à offrir aux communes qui le souhaitent, une assistance à la gestion de portefeuille d'assurances.

Le premier axe de ce service consistera en une analyse ponctuelle du portefeuille d'assurance en cours et la mise à jour de celui-ci par des contrats adaptés aux conditions du marché.

Un cahier spécial des charges sera également disponible pour les communes lançant un appel d'offres.

La commune disposera également d'une aide dans l'analyse des offres, tout en gardant sa souveraineté dans la décision d'attribution.

La contractualisation avec l'expert extérieur se concrétisera fin 2013 à l'issue d'une procure de marché public lancée par le BEP.

Dès 2014, le BEP pourra offrir ce service d'assistance et de conseil s'inscrivant dans le cadre des relations in-house.

### Automatiser les flux de documents administratifs

L'approbation électronique des bons de commandes et des factures reçues des fournisseurs sera techniquement opérationnelle au 1er janvier 2014, à l'issue d'une période de test.

Des formations seront dispensées aux collaborateurs en vue de permettre un déploiement rapide et efficace de l'outil. Toutes les personnes impliquées dans la vérification et l'approbation des factures disposeront d'un accès Intranet leur permettant de visualiser les pièces comptables et d'émettre leurs remarques.

C'est plus de 8.000 documents qui ne circuleront plus sous format papier, mais uniquement de manière électronique.

Courant 2014, après une phase d'adaptation à l'outil, l'automatisation des flux sera également étendue aux notes de frais et recettes (demande de facturation et autres).

### Assister les communes associées dans leurs projections financières

Ce projet vise:

- d'une part à mettre à disposition des autorités communales un outil de simulation susceptible d'évaluer l'impact de décisions alternatives sur la situation budgétaire prévisionnelle de la commune ;
- d'autre part, d'aider à la prise de décision sur un horizon de 6 ans.

A la suite d'une première réalisation concrète clôturée dans le courant du premier semestre 2013, diverses communes se sont montrées intéressées par la démarche. La méthode de travail et les résultats pouvant être obtenus feront l'objet d'une présentation aux communes affiliées en vue leur permettre de disposer d'une vision complète du produit.

2014 pourrait voir divers projets se concrétiser avec des communes désireuses de disposer d'un outil de projections financières.

Par ailleurs, des réflexions sont en cours quant à l'intégration des nouvelles directives budgétaires imposées aux communes pour l'exercice 2014 (trajectoire budgétaire, budget base zéro,...).

## Département Informatique et Télécommunications

---

### Les constats

---

- Internet prend une part prépondérante dans la relation avec les clients. Ce n'est plus seulement un canal d'information. C'est la possibilité d'offrir à ses clients une réelle valeur ajoutée en termes d'intelligence collective. Nous devons donc rendre nos sites Internet de plus en plus dynamiques en les alimentant d'informations à réelle valeur ajoutée pour nos clients.
- L'organisation et le traitement des données constitue un enjeu de plus en plus important. Les volumes d'informations à traiter par chacun explosent. Pour que ce flot de données puisse se traduire en « informations pertinentes », des outils de type GED (Gestion Electronique de Documents) doivent être mis à disposition des utilisateurs pour leur permettre de structurer ces informations.
- L'utilisation d'Internet évolue fortement : de plus en plus d'appareils divers sont utilisés pour y accéder et chacun souhaite être connecté quel que soit l'endroit où il se trouve. Nos sites internet doivent s'adapter pour ce trafic mobile.
- Un certain nombre d'applications informatiques sont tellement intégrées dans le quotidien des entreprises qu'elles deviennent des « commodités » : chacun souhaite en disposer « à la demande » (à la manière d'une fourniture d'énergie) sans que l'entreprise ne doive en assurer la gestion. La mise à disposition de ces applications dans le « Cloud » devient de plus en plus courante.
- En termes de partage d'information, la tendance à la « mise à disposition » plutôt qu'à la diffusion massive s'impose progressivement : chacun préfère venir chercher l'information qui l'intéresse là où elle se trouve plutôt que d'être « inondé » en permanence par des informations plus ou moins pertinentes.
- La prise en compte des aspects « Green IT » commence progressivement à prendre place dans les réflexions sur les choix d'évolution d'infrastructures informatiques.
- Enfin, les médias sociaux se confirment comme des canaux incontournables dans la relation des entreprises ou administrations avec leurs clientèles.

---

### Les objectifs du département

---

- **Optimaliser de façon continue la plate-forme informatique** du BEP, pour concilier sécurité/fiabilité et ouverture, en veillant plus particulièrement :
  - à assurer sa disponibilité, sa sécurité et ses performances (au bénéfice des clients internes et externes), à maîtriser sa gestion (dans un but de continuité de service) et à garantir son évolutivité (par les choix d'évolution, solutions flexibles et dynamiques);
  - à mettre à disposition des outils transversaux et collaboratifs, former le personnel du BEP à leur utilisation et en assurer un support de qualité, quels que soient le lieu et le moyen d'accès;
  - à adapter ces moyens d'accès en fonction des attentes et des nouvelles formes de travail et d'organisation. (« anywhere, any device, any place »).
- **Développer et maintenir des applications adaptées pour appuyer les stratégies opérationnelles du BEP**, pour répondre aux attentes des différents Départements (et de leurs clientèles respectives), tout en veillant à la convivialité de ces outils et à l'allégement de la charge administrative qui doit en résulter ; orienter ces développements en fonction de l'évolution du contexte (mobilité, ...) et en misant massivement sur le canal Internet.
- Proposer, chaque fois que c'est possible, **des solutions intégrées** et les accompagner d'une gouvernance permettant une utilisation

transversale de ces applications.

- **Assurer une veille stratégique sur les évolutions du marché** afin d'anticiper les besoins et de rendre toujours plus performants et fiables la plate-forme informatique elle-même ainsi que le réseau de télécommunications, tout en optimisant les ressources budgétaires qui y sont consacrées.

## Développements

*En ce qui concerne les développements d'applications informatiques, outre les projets initiés directement par les services opérationnels et supports, l'accent sera principalement mis, en 2014, en continuité de l'année précédente, sur des projets favorisant d'une part la collaboration (entre les personnes, et entre les applications) et d'autre part l'interactivité (avec les clientèles des départements).*

### Gestion électronique de documents (GED)

Le principal projet prévu en 2014 aura pour objectif la mise en place d'un outil de GED (gestion électronique de documents).

Cette mise en place sera la concrétisation d'une importante phase d'analyse portant sur la classification et la définition du cycle de vie de l'ensemble des documents manipulés dans les différents Départements, analyse élargie à l'ensemble des "concepts" pouvant intervenir dans la classification des documents (projet, dossier, client, ...)

Seront donc concernés non seulement les documents "bureautique", mais également les documents géoréférencés, les plans, les documents comptables, les courriers entrant et sortant, ...

Outre tous les avantages propres à ce type d'outil (sécurité, recherche, versionning, partage, automatisation de flux, ...), l'outil de GED permettra notamment de rencontrer l'objectif d'accessibilité à l'ensemble des ressources IT depuis "n'importe où" (travail à distance) mais de manière contrôlée et sécurisée.

### Intranet

L'intranet sera, comme chaque année, régulièrement enrichi de nouvelles fonctionnalités et applications.

On peut citer notamment

- l'évolution de l'application de "suivi de projets" en lien avec le plan stratégique;
- le développement d'espaces collaboratifs partagés.

### Gestion de flux

En lien avec le projet de gestion documentaire, l'automatisation de flux sera poursuivie. Cette automatisation participe à un effort permanent pour un allègement des procédures administratives.

Elle sera envisagée, dans la continuité des [projets en cours](#) (approbation des factures, processus d'achat), sur base des cycles de vie de types de documents spécifiques.

Elle concernera, par exemple, la circulation du courriers et contribuera également, par la dématérialisation progressive de l'ensemble des types de documents, à l'objectif à long terme du "No Paper".

## Evolution de l'architecture informatique

En termes d'architecture informatique, outre les renouvellements classiques de certains composants de cette architecture, les projets suivants seront plus spécifiquement menés :

- Les fonctionnalités de l'outil de communication unifiée seront étendues afin d'y intégrer la téléphonie;
- La plateforme d'accès à distance "Citrix" sera renouvelée;
- Le projet visant à la mise en place d'une couverture sans fil (Wifi) gérée (authentification) et généralisée (quel que soit le type d'appareil qui doit se connecter) pour l'ensemble des sites du BEP sera finalisé;
- En termes de matériel, le réseau LAN sera complètement renouvelé et renforcé pour tenir compte de l'augmentation et de la priorisation du trafic data, vidéo et voix;
- Enfin, la réflexion sur la catégorisation des applications que l'infrastructure doit héberger sera poursuivie, en vue de définir des niveaux de sécurité et de disponibilité garantie adaptés à chaque catégorie et d'envisager l'externalisation dans le Cloud d'une partie de l'infrastructure.

## Modèles de gestion

En termes de gestion de l'infrastructure, le BEP fonctionne en respectant les principaux concepts de la [norme « ITIL »](#), qui définissent les conditions de la sous-traitance informatique ainsi que le périmètre de celle-ci, et ce, en vue de toujours renforcer la maîtrise en interne des taux de disponibilité de services à garantir aux utilisateurs.

Concernant les projets de développements, la démarche de standardisation de la gestion de ces projets se poursuivra (sur base d'une "méthodologie BEP") inspirée de bonnes pratiques reconnues ([Prince 2](#)).

La maintenance des applications sera organisée sur base d'un appel à sous-traitance par type de compétences.

## Télécommunications

Dans le domaines des télécoms, l'ensemble des sites du BEP étant connectés et gérés dans un [réseau IP privé](#), les seules évolutions prévues porteront sur :

- des renforcements de lignes éventuels ou adaptations en fonction de l'évolution des technologies proposées par les opérateurs;
- l'extension à de nouveaux sites (comme [Ecolys](#));
- la mise à niveau de certains matériels internes pour répondre au niveau de qualité nécessaire à la voix sur IP.

## Relations avec les administrateurs et les associés

---

### Les constats

---

- La diversité des métiers exercés et leur technicité impliquent un devoir permanent d'explication à nos administrateurs et associés des enjeux liés aux dossiers gérés par le BEP et les Intercommunales associées.
- Les administrateurs et associés sont attentifs à la qualité de la gouvernance publique qui doit leur être garantie par un outil tel que le BEP ; en outre, les règles et usages évoluent dans ce domaine, et l'Intercommunale doit veiller à ce que ses mandants soient bien au courant de ces évolutions.
- Nombre de mandataires locaux sont, à juste titre, impliqués dans la gestion de leur propre collectivité, où les enjeux ne sont pas forcément les mêmes qu'à l'échelle plus vaste d'un territoire provincial. Le BEP doit donc permettre à tous ses administrateurs et associés de percevoir les enjeux de nature supra -locale et l'environnement plus large comprenant les décisions prises par d'autres niveaux de pouvoir (Région, Europe).
- Enfin, les associés sont demandeurs de disposer d'un outil supra-local géré de manière efficiente, compte tenu des législations qui encadrent son activité.

---

### Les objectifs

- **Renforcer la proximité et la transparence** des actions avec les mandataires et services communaux, notamment les Directeurs généraux et financiers des communes, par l'accentuation des séances d'information et le développement d'un outil informatique d'échanges d'informations.
- Offrir aux administrateurs de nos intercommunales **l'accès à une politique de formation/information** adaptée aux thématiques de nos différents métiers ;
- **Veiller au respect des procédures légales et des dispositions internes** assurant aux associés la bonne gestion administrative de l'institution à laquelle ils ont adhéré.

### Organisation des réunions des organes

Depuis 2010, un système intranet de gestion des pièces liées aux ordres du jour des séances des organes de direction a été mis en place, facilitant le contrôle administratif de ces pièces avant la prise de décision par les organes. Sur cet outil, un extranet a été greffé en 2012, lequel permet aux administrateurs de consulter les points et pièces attachées à distance, avant séance, et de disposer à tout moment d'un classement ordonné de tous les points sans devoir procéder eux-mêmes à l'organisation de ce classement. Les contacts seront repris en 2014 avec les services de la tutelle, en vue d'examiner la possibilité de mettre en place une relation électronique avec la tutelle.

### Relations avec les Directeurs généraux et financiers des communes

Les fonctionnaires communaux titulaires d'un grade légal doivent pouvoir rester en contact régulier avec nos Intercommunales, dans la mesure où nombre des métiers exercés par celles-ci ont un lien étroit avec les compétences communales.

Gardiens de la légalité, de la bonne administration et de la rigueur comptable, les Directeurs généraux et financiers des communes ont une vue très large sur les dossiers qui intéressent leur commune, associées de nos intercommunales.

Le principe d'un séminaire régulier à leur attention est dès lors poursuivi. Un évènement sera organisé en 2014, en relation avec les métiers du BEP et leur évolution, et avec des sujets liés à leur fonction administrative.

### Relation avec les administrateurs

Il n'est pas prévu pour 2014 de programmes généraux de formation des administrateurs, dans la mesure où ceux-ci auront pu participer à un programme complet de formation et de visites de sites, à l'occasion du renouvellement des organes, à l'automne 2013.

Néanmoins, le BEP veillera à maintenir un lien spécifique avec **les nouveaux jeunes mandataires namurois**. Un évènement est organisé à leur attention en novembre 2013 ; des pistes pour poursuivre les échanges en 2014 selon des modes de communication modernes y seront évoquées.

### Suivi juridique

Le BEP dispose d'un service juridique interne, chargé de veiller à la légalité des actes posés, et de mener une veille sur les législations générales (Code de la démocratie locale et de la décentralisation, législation des marchés publics).

En ce qui concerne la qualité de la gouvernance, une de ses composantes essentielles a continué d'évoluer en 2013: il s'agit de la législation sur les marchés publics, avec l'entrée en vigueur le premier juillet 2013 de la loi de 2006. Des cahiers de charges standardisés conformes aux exigences de la nouvelle loi ont été mis à disposition des services en août 2013, et les agents ont pu recevoir une formation approfondie.

Le contrôle juridique de l'ensemble des procédures liées à la passation, l'attribution et l'exécution des marchés publics sera modernisé en 2014, avec l'adoption d'un logiciel d'aide à la gestion des marchés.

## Communication

---

### Les constats

---

- Dans tout projet et à tous les stades de son élaboration, la communication est devenue au fil du temps un élément essentiel. Elle constitue un enjeu pour convaincre, susciter l'adhésion mais aussi pour asseoir la notoriété et la réputation d'une institution. Elle touche également l'ensemble de l'organisation : tous les collaborateurs sont aujourd'hui des vecteurs essentiels de la communication d'une entreprise et, à ce titre, ils doivent être formés et rodés à l'exercice tant de la prise de parole en public que de l'interview journalistique.
- Le monde de la communication est en constante évolution et subit de grandes mutations du fait de la multiplicité des supports. Le papier, l'affichage, la radio, la TV doivent aujourd'hui faire place à des moyens de diffusion toujours plus nombreux et plus rapides : le web et ses multiples déclinaisons (réseaux sociaux, internet mobile, interactivité, ...). Ces mutations permettent aujourd'hui de toucher un public plus large, plus jeune mais aussi plus exigeant.
- Dans ce contexte d'évolution de la communication, la presse « traditionnelle » perd en notoriété. Les nouveaux médias la supplantent aujourd'hui, avec pour conséquence des informations plus diffuses, plus laconiques et souvent noyées dans la masse. Chaque organisation doit dès lors s'adapter en multipliant au maximum ses moyens et réseaux de diffusion, en complément de la presse.
- La communication n'est pas uniquement question de diffusion d'informations mais également de réception et de sélection de celles-ci. Toute entreprise doit organiser une veille des informations concernant ses activités afin de rester à l'écoute des attentes de ses clients, d'anticiper les évolutions nécessaires de l'institution et de ses métiers, de comprendre et maîtriser les enjeux de son évolution.

### Les objectifs

---

- **Diffuser une image cohérente du BEP et de sa stratégie**, des valeurs qui sous-tendent son action et de son projet pour la région namuroise ;
- **Développer les outils adaptés pour appuyer la stratégie des différents métiers**, tant au niveau de leur perception globale par leurs clientèles respectives que dans le cadre d'activités ponctuelles.
- **Maîtriser les outils et méthodes de recherche de l'information relative à nos activités**, afin d'aider le management à mieux comprendre les enjeux de nos métiers et leur environnement, à appréhender les évolutions nécessaires et à anticiper les risques et les changements.

## Procéder au renouvellement des supports de communication corporate

*Aujourd'hui plus que jamais, les tendances en matière de communication évoluent ; les moyens se diversifient et les supports utilisés nécessitent d'être régulièrement remis à jour. L'objectif vise évidemment à correspondre aux besoins de nos clients tout en s'inscrivant dans la modernité.*

### Renouvellement progressif de certains outils

Au second semestre 2013, le BEP a procédé au recensement des différents outils de communication développés et utilisés au BEP, qu'il s'agisse de support print (brochures de présentation, cartes de visite, modèle PowerPoint, ...), web (sites web, newsletter, mailing, présence sur les réseaux sociaux, ...) ou du matériel promotionnel (drapeaux, stand, écran tactile, ...). L'idée n'est pas de renouveler à tout prix les stocks disponibles mais davantage **d'analyser les besoins et de mieux faire correspondre nos outils à leur usage et aux cibles auxquels ils sont adressés**. Dans la foulée, l'année 2014 sera donc consacrée au renouvellement progressif des outils qui le nécessitent comme

- la charte graphique,
- les plaquettes promotionnelles,
- les photos aériennes de certaines réalisations phares et lieux représentatifs de la province,
- les cartes de visite des collaborateurs en y intégrant un QR code.

### Sites internet : vers une refonte générale en 2014 et 2015

Enfin, l'année 2014 sera également consacrée à **une réflexion profonde sur le devenir de nos différents outils web**. Le BEP gère à ce jour six sites internet, dont la forme et le contenu ont connu une refonte complète en 2010. Depuis lors, le web ne cesse d'évoluer à différents aspects :

- Aujourd'hui, chacun devient acteur du web, par l'émergence des réseaux sociaux et la facilité d'accès, de mise en ligne et d'interactivité permises par ce genre d'outil.
- Les canaux par lesquels peuvent être mises en exergue les informations relatives au BEP, à ses projets et ses actions se diversifient considérablement. Aujourd'hui, il est possible de se tenir informé de l'actualité du BEP via Facebook, Twitter, Google+, LinkedIn, Scoop.it et YouTube. Ces différents réseaux sociaux offrent une multitude de possibilités qui ne cessent d'évoluer. Ils sont évidemment utiles pour informer mais doivent également nous servir dans la manière de nous tenir informés.

Ces évolutions du web doivent nous amener à **réfléchir la transformation de nos sites sous différents angles** :

- Sur le plan technique : analyser l'utilité de maintenir au BEP ou non un outil de gestion de nos sites web centralisé ou mettre à disposition des usagers un CMS qui offre plus de souplesse tout en permettant d'intégrer dans nos sites web

### Invest in Namur : renforcement du marketing territorial

Au cours de l'année 2014, une analyse complète du site internet [www.invest-in-namur.be](http://www.invest-in-namur.be) sera mise en chantier afin d'en faire **un véritable outil de marketing territorial**, ciblé sur les parcs d'activité économique de la région namuroise et leurs atouts principaux en termes d'attractivité, à l'intention des investisseurs extérieurs à la province de Namur. Cette campagne de marketing territorial sera déclinée en différents supports de communication tels que brochure, vidéo, canevas de présentation PowerPoint, roll-up, outil promotionnel utile, ...

des éléments d'interactivité (timeline, vidéos, ...)

- Sur le plan stratégique : repenser la structure globale de nos sites internet en optant pour une information plus stratégique et transversale et moins dense qu'aujourd'hui ;
- Sur le plan de l'interactivité : encourager une intelligence partagée dans des secteurs clés pour nos activités et pour le territoire namurois. Il est utile aujourd'hui d'utiliser les nouveaux outils comme Scoop.it pour une meilleure intelligence collective interne et externe au BEP.

Ces réflexions doivent aboutir, en ce qui concerne internet, à une concrétisation de la refonte de nos outils en 2014 et 2015.

### Faire vivre le nouvel intranet du BEP

Un nouvel intranet a été mis en ligne au BEP fin 2013. Ce nouvel intranet se veut un outil de collaboration qui corresponde le plus possible aux attentes des collaborateurs du BEP.

En 2014, en collaboration avec les Services généraux, la cellule Communication va veiller à la mise à jour régulière de cet intranet : actualisation régulière des contenus et publications d'informations pratiques. Par ailleurs, le service Communication souhaite il s'agira aussi de s'assurer de la bonne appropriation de l'outil par l'ensemble des agents. De courtes formations seront éventuellement données afin de permettre un usage efficace de l'intranet.

Par ailleurs, des liens devront être créés entre l'intranet et les applications utiles des collaborateurs du BEP dans le cadre de leur travail quotidien (flux d'approbation des notes pour les instances, gestion des fiches d'amélioration prévues dans l'ISO, gestion des procédures,...).

### Soutenir les communes dans la gestion de leur communication

Les communes (les plus petites d'entre elles) sont parfois démunies dans la gestion de leur communication. Elles ne disposent pas forcément de personnel adapté pour gérer leurs relations avec la presse (conférences de presse, envoi de communiqués, mise à jour de listings,...) ou pour maîtriser les outils de communication modernes (mise à jour des infos et actus sur leur site internet, possibilité d'interagir avec les citoyens,...).

Les pistes de réflexion sont nombreuses afin de seconder les communes dans la gestion de leur communication et des outils qui y sont liés. Le BEP envisage de proposer aux communes qui le souhaitent différents outils :

- Formations : médiacoaching, rédaction web, initiation aux réseaux sociaux, ...
- Accompagnement spécifique pour la gestion des relations presse ;
- Volet communication dans certains dossiers stratégiques lorsque le BEP est assistant à maîtrise d'ouvrage : élaborer, avec le soutien de sous-traitant, un plan de communication plus spécifique utilisant les outils adaptés et souhaités par la commune.

### Renforcer la veille stratégique

Depuis 2012, une veille informative, alimentant est proposée au management du BEP sur des sujets liés aux métiers du BEP, mais aussi aux nouvelles technologies, à l'organisation, aux techniques de management,...

En 2014, cette veille sera modernisée via la création d'une plateforme d'échange et de partage d'informations.

Par ailleurs, une réflexion sur l'extension éventuelle de cette veille aux clients du BEP, au grand public, ou la mise en place de veilles spécifiques à certains projets ou thématiques sera menée et ce, en parallèle avec le travail mené sur le besoin d'interactivité et d'intelligence partagée que le BEP envisage pour 2014 et 2015 dans le cadre de la refonte de ses outils web.

### Mettre en place une politique de communication ciblée sur les jeunes (génération 50ème du BEP)

A l'occasion de son 50ème anniversaire, le BEP a souhaité **promouvoir l'esprit d'entreprendre auprès des jeunes** en leur donnant la possibilité de soumettre au BEP de nouvelles idées, de nouveaux projets concrets pour son territoire ou dans les métiers qu'il exerce.

En mettant sur pied quatre actions à destination des jeunes (BEPStorm, BEProdigious, BEPeps etBEPilot), le BEP a constitué un réservoir d'idées neuves et de jeunes motivés sur lesquels il souhaite capitaliser. Pour ce faire, des groupes de discussions vont être créés sur Facebook et sur LinkedIn, spécialement destinés aux jeunes participants aux actions du BEP. En 2014, **le BEP va intensifier via ces réseaux sa relation avec ces jeunes** en :

- Les alimentant en infos sur le BEP (dans la même veine que ce que le BEP fait déjà via les réseaux sociaux) ;
- Leur posant des questions, quand c'est pertinent sur le développement de nouveaux services/nouvelles réalisations/idées, pour répondre à des appels à projets ;
- Revenant vers eux pour les tenir au courant de ce que le BEP fait de leurs idées/projets ;
- En identifiant d'autres jeunes « à valeur ajoutée » dans leurs projets ou leur créativité, et en leur proposant de rejoindre ce réservoir d'idées ;
- En leur proposant de rencontrer d'autres jeunes avec lesquels échanger sur leurs projets, leurs idées (jeunes entrepreneurs, jeunes mandataires politiques,...).

A cet égard, **une soirée « après 50ème »** a été organisée fin 2013 avec ces jeunes et les mandataires de moins 35 ans. Il s'agissait là d'une première action de suivi "post-50ème". En 2014, le BEP étudiera l'opportunité de mettre à nouveau sur pied ce type de soirée basée sur l'échange et la créativité.